

N° 75-001-X au catalogue

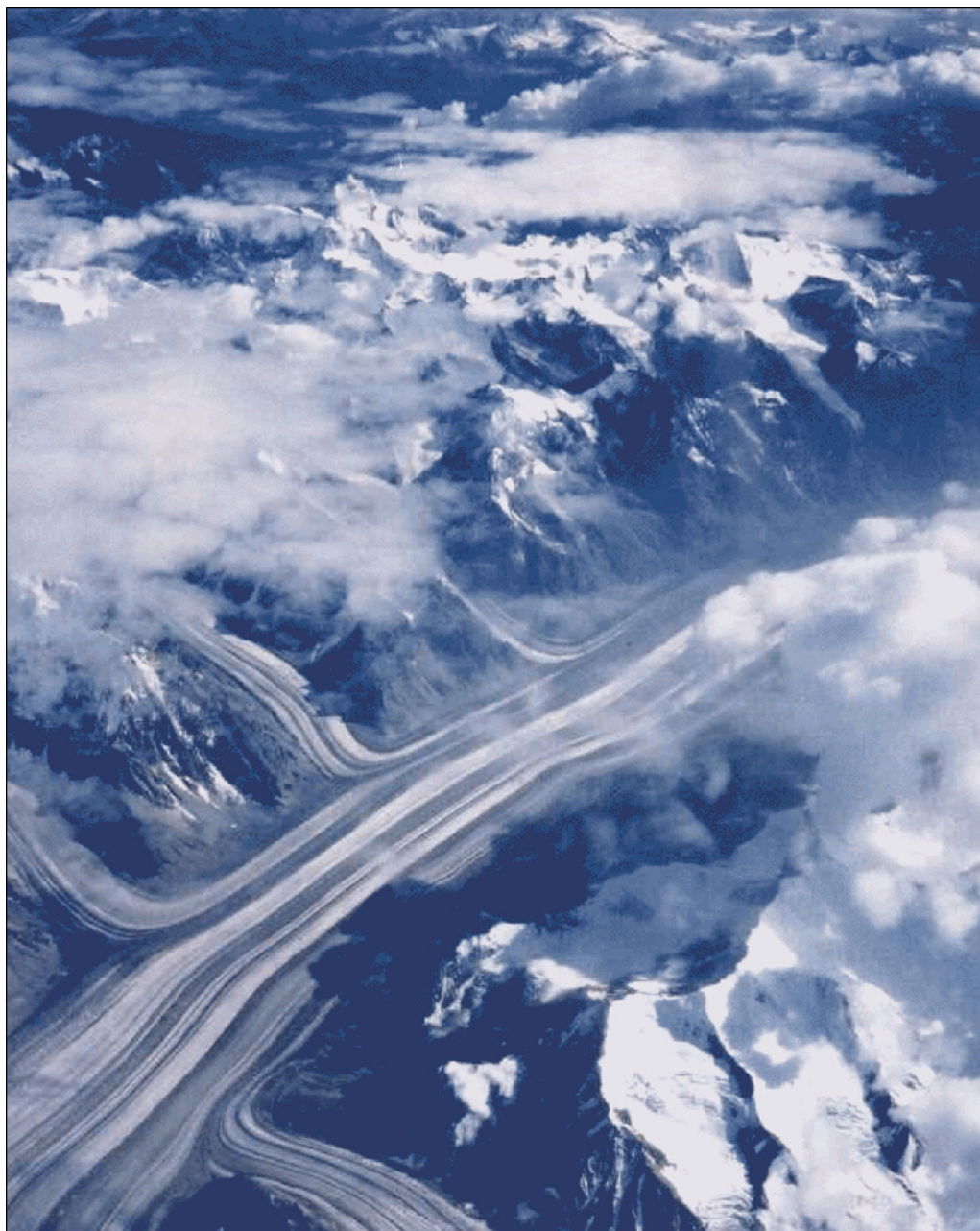
L'EMPLOI ET LE REVENU EN

PERSPECTIVE

Octobre 2008

Vol. 9, n° 10

- L'emploi dans les métiers spécialisés
- Mobilité interprovinciale et gains



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

À votre service...

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit doit être adressée à : *L'emploi et le revenu en perspective*, 170, promenade Tunney's Pasture, 9-A6, Jean-Talon, Statistique Canada, Ottawa, (Ontario), K1A 0T6 (téléphone : 613-951-4628; courriel : perspective@statcan.gc.ca).

Pour toute demande de renseignements au sujet de le produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel à infostats@statcan.gc.ca ou par téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

Centre de contact national de Statistique Canada

Numéros sans frais (Canada et États-Unis) :

Service de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Télécopieur	1-877-287-4369

Appels locaux ou internationaux :

Service de renseignements	1-613-951-8116
Télécopieur	1-613-951-0581

Programme des services de dépôt

de renseignements	1-800-635-7943
Télécopieur	1-800-565-7757

Renseignements pour accéder au produit

Le produit n° 75-001-X au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca et de choisir la rubrique « Publications ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui sont observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Offrir des services aux Canadiens ».

L'emploi et le revenu en perspective

(n° 75-001-X au catalogue; also available in English: *Perspectives on Labour and Income*, Catalogue no. 75-001-X) est publié trimestriellement par le ministre responsable de Statistique Canada. ©Ministre de l'Industrie, 2008. ISSN : 1492-4978.

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s).

Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, 100, promenade Tunney's Pasture, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6.

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

.	indisponible pour toute période de référence
..	indisponible pour une période de référence précise
...	n'ayant pas lieu de figurer
0	zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
0 ^s	valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
P	provisoire
r	révisé
x	confidentiel en vertu des dispositions de la <i>Loi sur la statistique</i>
E	à utiliser avec prudence
F	trop peu fiable pour être publié

Faits saillants

Dans ce numéro

■ L'emploi dans les métiers spécialisés

- En 2007, un peu plus d'un million de personnes travaillaient dans les huit métiers retenus aux fins de l'étude (par exemple, les mécaniciens, les machinistes et les charpentiers-menuisiers). Après un recul à la fin des années 1980 et au début des années 1990, l'emploi dans ces métiers a connu une croissance presque identique à celle des autres professions. À la suite d'un sommet plus élevé chez les gens de métier pendant la récession du début des années 1990, le taux de chômage global de ces derniers a presque été le même que celui des autres travailleurs au cours des 10 dernières années. Trois métiers avaient, de façon soutenue, un taux de chômage plus élevé (charpentiers-menuisiers, maçons et autres métiers de la construction) et deux, un taux de chômage plus faible (électriciens et mécaniciens).
- La croissance économique en Colombie-Britannique et en Alberta a eu une forte incidence sur les métiers. En 1987, ces deux provinces enregistraient moins de 20 % de tout l'emploi dans les métiers; vingt ans plus tard, ce pourcentage a presque atteint 30 %. Par contre, l'emploi dans les autres professions est passé de 21 % à 25 %.
- L'âge moyen des personnes œuvrant dans les métiers considérés était de moins de 40 ans en 2007, alors qu'il s'établissait à 41 ans chez les autres travailleurs. Le ratio entre les entrants (âgés de 25 à 34 ans) et les travailleurs proches de la retraite (50 ans ou plus) démontre que l'équilibre était, dans l'ensemble, plus grand chez les gens de métier en 2007 que chez les travailleurs des autres professions (1,0 contre 0,7). Le ratio variait entre les métiers. Celui se rapportant aux plombiers et aux maçons affichait davantage de travailleurs plus jeunes (à environ 1,5), alors que celui ayant trait aux électriciens se rapprochait du ratio pour les professions autres que les métiers.

- Le travail autonome, surtout sans aide rémunérée, est en croissance parmi les gens de métier. En 1987, seulement 9 % d'entre eux étaient travailleurs autonomes; en 2007, ce pourcentage est passé à 15 %. Certains métiers, entre autres les électriciens et les machinistes, ont même connu un taux de croissance plus élevé, bien que leur taux de travailleurs autonomes n'ait pas rejoint celui des professions autres que les métiers.

■ Mobilité interprovinciale et gains

- Au cours d'une année donnée, relativement peu de gens déménagent d'une province à une autre. De 1993 à 2004, le taux de migration annuel des personnes âgées de 20 à 54 ans n'a jamais dépassé 1,1 %. Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard et la Saskatchewan affichaient les taux d'émigration interne les plus élevés tandis que le Québec et l'Ontario affichaient les taux les plus faibles.
- Les francophones hors Québec et surtout les anglophones vivant au Québec étaient plus susceptibles de migrer dans une autre province que les autres Canadiens. Les personnes plus jeunes étaient également plus enclines à migrer.
- La probabilité de quitter une province était plus grande pour les personnes gagnant de faibles revenus et les bénéficiaires d'assurance-chômage ou d'assistance sociale. En moyenne, lorsque le taux de chômage d'une province augmentait d'un point de pourcentage, la probabilité de migration de ses résidents grimpaient d'environ 10 %.
- Les hommes qui migraient affichaient en moyenne une croissance des gains de 15 % par rapport à l'année précédant la migration — presque deux fois plus que les non-migrants (8 %). La croissance moyenne des gains pour les femmes qui migraient se situait à 12 %, comparée à 8 % pour les non-migrants.

L'EMPLOI ET LE REVENU EN

PERSPECTIVE

LA REVUE PAR EXCELLENCE

sur l'emploi et le revenu de Statistique Canada

**Oui, je désire recevoir L'EMPLOI ET LE REVENU EN PERSPECTIVE
(N° 75-001-XPf au catalogue)**



Abonnez-vous aujourd'hui à *L'emploi et le revenu en perspective!*

BON DE COMMANDE

ENVOYEZ À
Statistique Canada
Division des finances
100, promenade du
Pré-Turney, 6^e étage
Ottawa (Ontario)
Canada, K1A 0T6

TÉLÉPHONE
1-800-267-6677

Mentionnez PF027090

TÉLÉCOPIEUR
1-877-287-4369
613-951-0581

COURRIEL
Infostats@statcan.gc.ca

Nom _____

Entreprise _____ Service _____

Adresse _____ Ville _____ Province _____

Code postal _____ Téléphone _____ Télécopieur _____

Courriel _____

N° au catalogue	Titre
75-001-XPf	L'emploi et le revenu en perspective

*Frais de port : aucuns frais pour les envois au Canada. À l'extérieur du Canada, veuillez ajouter les frais de port comme indiqué. Les clients canadiens ajoutent soit la TPS de 6 % et la TVP en vigueur, soit la TVH (TPS numéro R121491807). Les clients de l'étranger paient en dollars canadiens tirés sur une banque canadienne ou en dollars US tirés sur une banque américaine selon le taux de change quotidien en vigueur. Les ministères du gouvernement fédéral doivent indiquer sur toutes les commandes leur code d'organisme RI _____ et leur code de référence RI _____

Vos renseignements personnels sont protégés par la Loi sur la protection des renseignements personnels. Statistique Canada utilisera les renseignements qui vous concernent seulement pour effectuer la présente transaction, livrer votre(s) produit(s), annoncer les mises à jour de ces produits et gérer votre compte. Nous pourrions de temps à autre vous informer au sujet d'autres produits et services de Statistique Canada ou vous demander de participer à nos études de marché.

Si vous ne voulez pas qu'on communique avec vous de nouveau pour des promotions ou des études de marché , cochez la case correspondante.

MODALITÉS DE PAIEMENT *(cochez une seule case)*

Veuillez débiter mon compte : MasterCard VISA American Express

N° de carte _____ Date d'expiration _____

Signature _____

Détenteur de carte *(en majuscules s.v.p.)* _____

Paiement inclus _____ \$

Signature de la personne autorisée _____

Abonnement	Canada (\$ CA)	Quantité	Total \$ CA
1 an	63,00		
2 ans	100,80		
3 ans	132,30		
Total			
TPS (6 %)			
TVP en vigueur			
TVH en vigueur (N.-É., N.-B., T.-N.-L.)			
Frais de port : États-Unis 24 \$ CA, autres pays 40 \$ CA			
Total général			

L'emploi dans les métiers spécialisés

Wendy Pyper

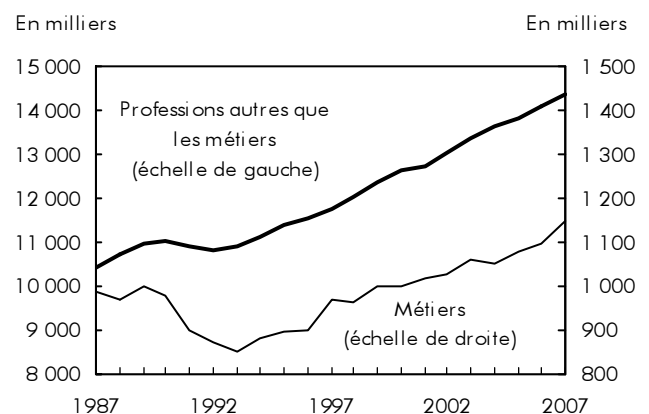
« C'est très bien de parler d'une société axée sur le savoir. Cependant, beaucoup de connaissances diverses sont nécessaires au bon fonctionnement de l'économie — y compris les connaissances des domaines professionnels et techniques. Il serait vain de tenter de faire fonctionner un foyer ou une entreprise sans elles » [*traduction*] (Maxwell, 2007).

Les articles de journaux montrent bien que les questions liées à l'emploi dans le secteur des métiers préoccupent beaucoup de gens au Canada. Ces questions incluent le vieillissement de la main-d'œuvre, puisqu'un bon nombre de métiers exigent souvent un effort physique qui peut devenir un obstacle au fil des ans. De plus, les règlements et politiques sur les critères de reconnaissance professionnelle des immigrants ont aussi une incidence sur l'accès à beaucoup de métiers, et non pas seulement aux emplois de médecins ou d'infirmières, par exemple. Le bassin de gens de métier pourra-t-il suffire aux besoins de l'économie? L'Enquête sur les perspectives du monde des affaires pour les industries manufacturières a révélé que la pénurie de main-d'œuvre qualifiée constituait en 2006 et 2007 l'entrave principale à la production (Statistique Canada, 2008a).

La pénurie de gens de métier préoccupe aussi les décideurs. Le budget fédéral de 2006 comportait plusieurs mesures incitatives pour favoriser l'emploi dans les métiers. La Subvention incitative aux apprentis est un montant de 1 000 \$ par année, imposable, jusqu'à concurrence de 2 000 \$ par personne. Cette subvention aide les apprentis à payer leurs frais de scolarité, leurs déplacements et l'achat de matériel, et à terminer leur programme d'apprentissage (RHDSC, 2007). Le crédit d'impôt pour la création d'emplois d'apprentis est un crédit d'impôt maximal non remboursable de 2 000 \$ par année (10 % du salaire et du traitement admissibles des apprentis) accordé aux employeurs qui embauchent des apprentis (ARC, 2007). La déduction

pour outillage des gens de métier prévoit une déduction annuelle maximale de 500 \$ pour aider les gens de métier exerçant un emploi à payer le coût de nouveaux outils (ARC, 2006). Plusieurs programmes provinciaux ont également été mis en place pour encourager les étudiants des écoles secondaires à persévérer dans les métiers en leur permettant de progresser vers la qualité d'apprentis grâce à un placement-travail intégré à l'enseignement coopératif pendant qu'ils sont encore aux études secondaires (gouvernement de l'Ontario, 2008; gouvernement de l'Alberta, 2007).

Graphique A Croissance lente mais soutenue de l'emploi, mais seulement depuis le milieu des années 1990 dans les métiers



Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

Wendy Pyper est au service de la Division de la statistique du revenu. On peut la joindre au 613-951-0381 ou à perspective@statcan.gc.ca.

Source des données et définitions

L'**Enquête sur la population active** permet de recueillir chaque mois des renseignements sur le marché du travail auprès de la population civile âgée de 15 ans ou plus et ne vivant pas dans un établissement institutionnel. Les personnes vivant dans les territoires ou dans les réserves et les membres à temps plein des Forces armées canadiennes sont exclus de l'enquête. Chaque mois, un échantillon représentatif d'environ 53 000 ménages est sondé. La population visée par la présente étude exclut également les étudiants.

Toutes les différences mentionnées dans le texte et les mesures de la qualité ont fait l'objet de tests de signification statistique, et la technique du jackknife a été appliquée pour déterminer les coefficients de variation.

Les **métiers spécialisés** désignent habituellement un « type d'emploi qui comporte généralement des activités complexes et exige des connaissances approfondies et de l'adresse. On y accède en général après une à trois années d'études postsecondaires dans un collège ou une université (selon les systèmes d'éducation), deux à quatre ans dans un programme d'apprentissage, ou encore deux à trois ans de formation en entreprise; une combinaison de ces trois types de formation peut aussi mener à l'exercice d'un métier spécialisé. Un permis ou un certificat peut être exigé pour exercer ce métier » (Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage, 2007)¹.

Les professions à l'étude sont définies d'après la **Classification nationale des professions pour statistiques** (CNP-S) de 2001, « H – Métiers, transport et machinerie » (Statistique Canada, 2001)². Huit métiers ont été retenus aux fins de l'étude³.

Plombiers, tuyauteurs et monteurs d'installations au gaz (CNP-S H11)

- Ces personnes s'occupent d'installer, de réparer et d'entretenir les réseaux de distribution et d'évacuation de l'eau dans les immeubles, les canalisations des systèmes de chauffage à la vapeur et à l'eau chaude, les réseaux de distribution de produits chimiques liquides, les réseaux d'extinction automatique, et les canalisations de gaz des bâtiments résidentiels ou industriels.
- La plupart de ces professions sont des métiers désignés Sceau rouge.

Charpentiers et ébénistes (CNP-S H12)

- Ces personnes s'occupent de construire, de réparer et d'entretenir des ouvrages de charpente en bois ou en substituts de bois et de construire et de réparer des armoires, des meubles et des accessoires en bois.
- Ces professions sont des métiers désignés Sceau rouge.

Personnel de maçonnerie et de plâtrage (CNP-S H13)

- Ces personnes s'occupent de poser des briques et ou des blocs, de finir le béton, de poser des carreaux de grès ou de céramique, de plâtrer des murs et d'installer des cloisons sèches.
- Bon nombre de ces professions sont des métiers désignés Sceau rouge.

Autre personnel des métiers de la construction (CNP-S H14)

- Ces personnes s'occupent de couvrir des bâtiments, d'installer des vitres, de poser des revêtements isolants pour protéger les bâtiments des rigueurs du climat, d'appliquer de la peinture et d'autres revêtements décoratifs et d'installer des revêtements de sol.
- Ces professions sont des métiers désignés Sceau rouge.

Mécaniciens de machines fixes, opérateurs de réseaux électriques et électriciens et monteurs de télécommunications (CNP-S H2)

- Ces personnes s'occupent de conduire et d'entretenir des chaudières et d'autres types de machines fixes, de faire fonctionner des pupitres de commande pour la production d'énergie électri-

que, d'installer et de réparer le câblage électrique, d'installer et de réparer du matériel électrique, de construire et d'entretenir des lignes de transmission d'électricité et de télécommunication, et d'assurer l'entretien des installations de câblodistribution.

- Bon nombre de ces professions sont des métiers désignés Sceau rouge.

Machinistes, personnel du formage, profilage et montage du métal (CNP-S H3)

- Ces personnes s'occupent de régler et de conduire des machines-outils; de former et de façonner des feuilles de tôle ou de plaques d'acier et de monter des feuilles de tôle ou des éléments de structures métalliques.
- La plupart de ces professions sont des métiers désignés Sceau rouge.

Mécaniciens (CNP-S H4)

- Ces personnes s'occupent de faire l'installation, la réparation et l'entretien de machines, de matériel de transport, d'appareils ménagers et d'autres types d'équipements mécaniques.
- Certaines de ces professions sont des métiers désignés Sceau rouge.

Grutiers, foreurs et dynamiteurs (CNP-S H62)

- Ces personnes s'occupent de conduire des grues et des pelles à benne traînante, de faire fonctionner des foreuses utilisées dans des mines à ciel ouvert et des carrières ainsi que pour le forage de puits d'eau, et de placer et de faire détoner des charges explosives dans des mines à ciel ouvert et des carrières et sur des chantiers de construction.
- Certaines de ces professions sont des métiers désignés Sceau rouge.

Un **apprentissage** est entrepris dans le contexte d'une entente formelle entre un **apprenti** (une personne qui veut acquérir certaines compétences professionnelles) et un employeur (qui a besoin d'un ouvrier qualifié). Les programmes d'apprentissage sont administrés à l'échelle provinciale et combinent une formation technique en milieu scolaire et une formation pratique en milieu de travail sous la supervision d'un compagnon qualifié. La durée de chaque composante de la formation dépend du métier. Après cette période de formation et la réussite d'un examen, l'apprenti reçoit un certificat d'apprentissage et un certificat professionnel lui conférant la qualité de compagnon qualifié.

Un **compagnon** est un ouvrier qui a reçu un certificat professionnel officiel et dont l'expérience et la formation répondent aux exigences de son métier.

La formation et la reconnaissance professionnelle des **métiers désignés Sceau rouge** s'appuient sur des normes nationales qui précisent les compétences interprovinciales nécessaires aux compagnons pour exercer leur métier partout au Canada sans avoir à passer d'autres examens (Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage, 2007).

Le **ratio entre les entrants et les travailleurs proches de la retraite** est une des façons d'examiner l'effet du vieillissement pour une profession donnée. Dans le présent article, les entrants correspondent aux travailleurs âgés de 25 à 34 ans et les travailleurs proches de la retraite, à ceux de 50 ans ou plus. La fourchette d'âge pour les entrants se rapporte aux travailleurs qui commencent leur carrière, après avoir généralement terminé leurs études postsecondaires. On s'est également penché sur une autre définition relative aux entrants (âgés de 20 à 29 ans), et on a obtenu des résultats comparables — les métiers avaient un ratio plus équilibré que les autres professions, et ce ratio a fléchi depuis 1987.

En s'appuyant sur les données de l'Enquête sur la population active (EPA), le présent article traite des tendances de l'emploi dans certains métiers au cours des 20 dernières années (voir *Source des données et définitions*). Il permet également d'examiner les caractéristiques socioéconomiques de ces travailleurs et des emplois qu'ils exerçaient.

Croissance soutenue de l'emploi depuis le milieu des années 1990

Quelque 1,1 million de personnes occupaient un emploi dans les métiers en 2007 (graphique A). Après un repli à la fin des années 1980 et au début des années 1990, l'emploi dans les métiers a affiché une croissance moyenne de 2,2 % par année, ce qui est légèrement plus que dans les autres professions (2,0 %). Les métiers ont, de façon soutenue, représenté 8 % de l'emploi total durant cette période.

L'incidence des ralentissements économiques est particulièrement marquée dans le secteur de la construction de bâtiments. Par exemple, durant la récession du début des années 1990, le taux de chômage des gens de métier était considérablement supérieur à celui des autres travailleurs (graphique B)⁴. En 1992, le taux de chômage quant aux métiers a culminé à 14,3 %, ce qui est nettement plus haut que le sommet atteint dans le cas des autres professions (11,1 % en 1993). Depuis 1996, les taux de chômage des gens de métier et des autres travailleurs sont à peu près identiques.

L'incidence du cycle économique n'est pas la même pour tous les métiers. Le taux de chômage a atteint un sommet dans toutes les professions au début des années 1990, mais ceux des travailleurs des autres métiers de la construction, des maçons et des charpentiers-menuisiers étaient les plus élevés, soit près de 25 %. Ce taux dépassait de beaucoup le sommet constaté chez les mécaniciens (9,7 %) et les électriciens (10,2 %) en 1992. Même si l'écart entre les taux de chômage des divers métiers s'est rétréci après la récession, leur

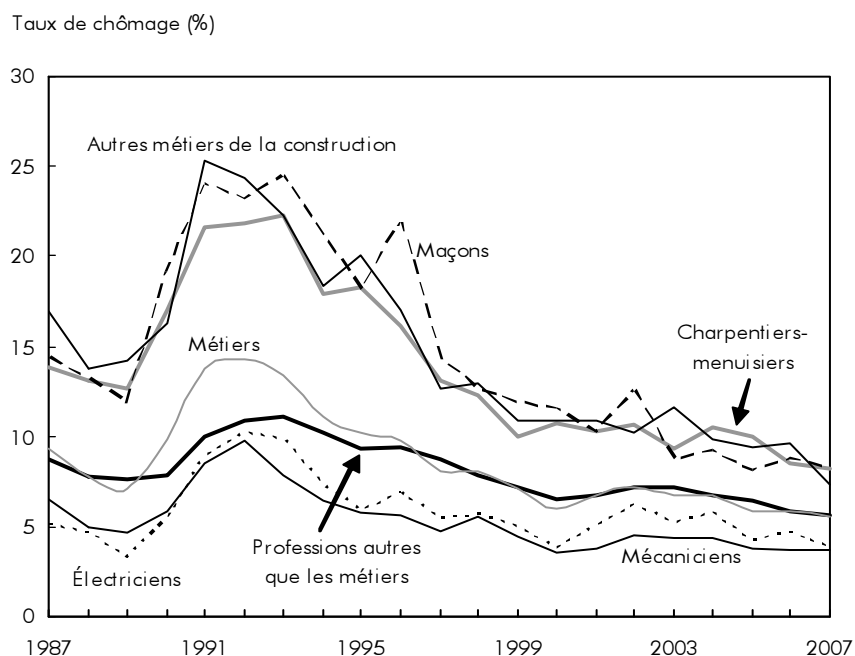
classement est demeuré relativement stable. Depuis 20 ans, les trois professions affichant les sommets les plus élevés au début des années 1990 ont généralement continué d'enregistrer les plus forts taux de chômage, et les deux professions dont les sommets étaient les moins élevés ont continué d'afficher les plus bas taux.

Les métiers : prédominance masculine et fortes cohortes d'entrants

Les hommes, qui représentent la moitié de la main-d'œuvre dans les professions autres que les métiers, composent la très grande majorité des gens de métier (97 % en 2007). Même si la proportion d'hommes dans les autres professions a diminué au cours des deux dernières décennies (passant de 54 % en 1987 à 50 % en 2007), la prédominance masculine a persisté chez les gens de métier.

Le vieillissement de la main-d'œuvre fait craindre que le nombre de plus jeunes travailleurs ne suffisent pas à remplacer les travailleurs âgés qui prendront leur retraite. Étant donné que le nombre exigé d'années

Graphique B Trouver du travail était plus difficile dans les métiers durant la récession des années 1990



Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

d'études postsecondaires est généralement moindre, l'âge moyen des gens occupant un métier, soit 40 ans en 2007, était presque deux ans de moins que pour les travailleurs des autres professions (tableau 1). L'âge moyen des plombiers, soit 37 ans, était le plus bas en 2007, et celui des grutiers (conducteurs de grue) était le plus élevé (42 ans). En fait, l'âge moyen des gens de métier était dans la plupart des cas inférieur à celui des autres travailleurs.

L'âge moyen des travailleurs exerçant une profession autre qu'un métier a crû de quatre ans au cours des deux dernières décennies, étant passé de 37 ans en 1987 à 41 ans en 2007, à savoir une augmentation comparable à celle qu'ont connu les gens de métier. Cependant, les professions n'ont pas toutes affichées ce même vieillissement, l'âge moyen des charpentiers-menuisiers n'ayant augmenté que de deux ans.

Une autre façon d'analyser la composition par âge pour une profession donnée est de déterminer le ratio entre les entrants (âgés de 25 à 34 ans) et ceux qui sont proches de la retraite (50 ans ou plus). Un ratio inférieur à un signifie que les travailleurs en début de carrière sont moins nombreux que ceux qui prendront bientôt leur retraite, et peut porter à conclure à une éventuelle sortie nette de travailleurs. Ce ratio était de

0,7 en 2007 pour les professions autres que les métiers, ce qui indiquait que le nombre de travailleurs approchant de la retraite dépassait nettement celui des travailleurs en début de carrière. Il s'agit là d'un ratio considérablement inférieur à celui de 1,6 constaté en 1987, et qui illustre l'incidence bien connue de la génération du baby-boom — maintenant sur le point d'atteindre la retraite —, suivie d'une génération comptant un nombre nettement moindre de travailleurs en début de carrière. Toutefois, le vieillissement de la main-d'œuvre n'est cependant pas uniforme dans tous les métiers. Le ratio chez les gens de métier était de 1,0 en 2007, ce qui indique un équilibre démographique entre le nombre de jeunes travailleurs et celui des travailleurs âgés, et qui traduit une forte baisse par rapport à 1987 lorsque les entrants étaient deux fois plus nombreux que les travailleurs proches de la retraite⁵. Certains métiers, comme les plombiers et les maçons, comptaient beaucoup plus de nouveaux venus sur le marché du travail que de travailleurs proches de la retraite en 2007 (1,6 et 1,5 respectivement). Cela dénote la persistance d'une forte présence de jeunes travailleurs dans bon nombre de métiers. Les électriciens (0,8) et les grutiers (0,6) ont fait exception en 2007, leur ratio étant comparable à celui des professions autres que les métiers.

Tableau 1 Emploi, âge moyen et ratio entre entrants et travailleurs proches de la retraite quant aux métiers

	Personnes occupées			Âge moyen			Ratio entrants-travailleurs proches de la retraite		
	1987	1997	2007	1987	1997	2007	1987	1997	2007
	en milliers			ans			ratio		
Total	11 416	12 724	15 518	37,1(*)	39,3(*)	41,3*	1,7*(*)	1,3*(*)	0,8*
Professions autres que les métiers	10 431	11 756	14 371	37,2(*)	39,4	41,4	1,6(*)	1,3(*)	0,7
Métiers	985	968	1 147	36,4*(*)	39,1*(*)	39,6*	2,0*(*)	1,5*(*)	1,0*
Plombiers	50	54	70	37,7	40,0(*)	37,2*	1,7	1,1(*)	1,6*
Charpentiers-menuisiers	132	115	148	36,8(*)	38,8	38,8*	1,5(*)	1,5(*)	1,0*
Maçons	51	39	62	36,2	39,0	37,7*	1,7 ^E	1,6 ^E	1,5*
Autres métiers de la construction	61	65	90	34,5*(*)	37,9*	38,5*	2,1(*)	1,7(*)	1,1*
Électriciens	155	152	183	36,3*(*)	39,7	40,9	2,6*(*)	1,5(*)	0,8
Machinistes	185	180	203	36,7(*)	38,4*(*)	39,4*	2,0*(*)	1,6*(*)	1,1*
Mécaniciens	331	346	373	36,2*(*)	39,1(*)	40,3*	2,1*(*)	1,4(*)	1,0*
Grutiers	21	17	17	37,5(*)	43,5*	42,0	2,4 ^E (*)	0,5 ^E *	0,6 ^E

* différence significative par rapport aux professions autres que les métiers au niveau de 0,05 ou moins

(*) différence significative par rapport à 2007 au niveau de 0,05 ou moins

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

La majorité des gens de métier ont fait des études postsecondaires

L'exercice d'un bon nombre de métiers exige une formation officielle après les études secondaires, comme un certificat ou un diplôme d'une école de métiers. Les programmes d'apprentissage administrés par les provinces combinent apprentissage en cours d'emploi et formation officielle⁶. Ainsi, en Alberta, le programme d'apprentissage en électricité est un programme de quatre ans qui comprend une formation en cours d'emploi (1 500 heures par année au cours des trois premières années et 1 350 heures en quatrième année) en plus de la formation en classe (8 semaines par année au cours des trois premières années et 12 semaines en quatrième année) [gouvernement de l'Alberta, 2004]. En 2007, chez les gens de métier, presque 7 travailleurs sur 10 avaient fait des études postsecondaires, la plupart à un niveau inférieur à celui du baccalauréat (63 %) [tableau 2]. Même si les travailleurs des autres professions avaient également fait des études postsecondaires dans une même proportion, ils avaient en beaucoup plus forte proportion décroché un baccalauréat ou un diplôme supérieur (26 %). La hausse bien connue des niveaux de scolarité constatée dans toutes les professions l'a été également chez les gens de métier : environ la moitié d'entre eux avaient fait des études postsecondaires en 1990, par rapport à 68 % en 2007.

Environ 8 plombiers ou électriciens sur 10 avaient fait des études postsecondaires, ce qui est bien supérieur à la moyenne nationale. Cela traduit les exigences des programmes de reconnaissance professionnelle provinciaux. Les métiers ne sont pas tous soumis à des exigences scolaires aussi rigoureuses; en effet, seulement 4 travailleurs sur 10 en maçonnerie et autres métiers de la construction avaient suivi une formation scolaire après leur secondaire.

Virage à l'Ouest

La forte expansion de l'industrie du pétrole et du gaz ainsi que l'essor de la construction qui en est résulté ont stimulé à la fois la croissance économique et celle de l'emploi dans les deux provinces les plus à l'ouest du pays. L'Alberta regroupait 10 % de tous les emplois autres que les métiers en 1987, et ce pourcentage est passé à 12 % en 2007 (11 % et 13 % respectivement en Colombie-Britannique). Cependant, la croissance dans ces provinces a eu une incidence encore plus forte sur les métiers. En 1987, 9 % de tous les emplois dans les métiers se trouvaient en Alberta; en 2007, ce pourcentage a atteint 15 % (11 % et 15 % respectivement en Colombie-Britannique). Une telle évolution contraste vivement avec celle des autres provinces. Par exemple, le repli de l'industrie de la fabrication a été accompagné d'une baisse significative de

Tableau 2 Plus haut niveau de scolarité des travailleurs de métier

	Études postsecondaires inférieures au baccalauréat			%	Baccalauréat ou supérieur		
	1990	1997	2007		1990	1997	2007
Total	36^{*(*)}	42^{*(*)}	44[*]		15^{*(*)}	19^{*(*)}	24[*]
Professions autres que les métiers	35 ^(*)	41 ^(*)	42		16 ^(*)	20 ^(*)	26
Métiers	48 ^{*(*)}	60 ^{*(*)}	63 [*]		2 ^{*(*)}	3 ^{*(*)}	5 [*]
Plombiers	59 ^{*(*)}	76 [*]	76 [*]		F	F	3 ^{E*}
Charpentiers-menuisiers	36 ^(*)	47 [*]	51 [*]		2 ^{E*(*)}	3 ^{E*}	4 [*]
Maçons	23 ^{*(*)}	31 [*]	35 [*]		F	F	5 ^{E*}
Autres métiers de la construction	27 ^{*(*)}	36 [*]	36 [*]		F	3 [*]	5 [*]
Électriciens	65 ^{*(*)}	73 [*]	74 [*]		2 ^{E*(*)}	4 ^{*(*)}	7 [*]
Machinistes	45 ^{*(*)}	62 ^{*(*)}	66 [*]		2 ^{E*(*)}	2 ^{E*(*)}	4 [*]
Mécaniciens	53 ^{*(*)}	65 ^{*(*)}	69 [*]		1 ^{E*(*)}	2 ^{*(*)}	4 [*]
Grutiers	20 ^{*(*)}	35 ^(*)	51		F	F	F

* différence significative par rapport aux professions autres que les métiers au niveau de 0,05 ou moins

(*) différence significative par rapport à 2007 au niveau de 0,05 ou moins

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

la proportion des travailleurs de métier en Ontario, cette proportion étant passée de 41 % en 1987 à 36 % en 2007.

Même si l'Ontario regroupait plus du tiers de tous les emplois dans les métiers en 2007, les machinistes et les maçons y étaient surreprésentés (à 39 % dans les deux cas) et les charpentiers-menuisiers, sous-représentés (28 %) [tableau 3]. Plus du quart des mécaniciens au Canada habitaient le Québec, à savoir une proportion plus élevée que pour les autres métiers. Dans la foulée de la vigueur de l'industrie du pétrole et du gaz en Alberta, presque une personne sur quatre occupant un emploi de plombier, tuyauteur ou monteur d'installations au gaz travaillait dans cette province en 2007.

Les métiers comptent moins d'immigrants

Les immigrants récents sont beaucoup plus susceptibles d'avoir un grade universitaire que les personnes nées au Canada (Galarneau et Morissette, 2004). En fait, 51 % des nouveaux venus entre 2001 et 2006 étaient titulaires d'un grade universitaire, proportionnellement beaucoup plus que les 20 % de personnes nées au Canada (Statistique Canada, 2008b). Les emplois dans les métiers n'exigeant pas de formation universitaire, on peut s'attendre à y trouver moins d'immigrants. Selon l'Enquête sur la population active

de 2007, 17 % des travailleurs de métier étaient des immigrants, ce qui est nettement inférieur aux 21 % exerçant une profession autre qu'un métier (tableau 4)⁷. Les métiers affichaient tous une proportion plus faible d'immigrants que les autres professions. Les plombiers comptaient le plus bas pourcentage d'immigrants (10 %).

Chez les maçons, 4 immigrants sur 10 étaient arrivés au Canada depuis moins de 10 ans, une proportion nettement supérieure à celle des immigrants œuvrant dans d'autres professions que les métiers (28 %). Environ 1 immigrant sur 5 occupant un emploi de maçon avait immigré au cours des cinq années précédentes, contre seulement 1 immigrant sur 8 exerçant une profession autre qu'un métier. Les plus faibles pourcentages d'immigrants arrivés récemment se retrouvaient chez les plombiers et les machinistes (17 % et 20 % respectivement).

Les emplois à temps plein prédominent dans les métiers

Les gens de métier occupaient en vaste majorité un emploi à temps plein (97 % en 2007)⁸. Les travailleurs des autres métiers de la construction étaient les moins susceptibles d'occuper un emploi à temps plein en 2007 (92 %). Peut-être à cause du caractère à temps

Tableau 3 Répartition de l'emploi dans les métiers selon la province

	Terre-Neuve-et-Labrador	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique
Total	1,3	0,4	2,7	2,2	22,7	39,0	3,5	3,0	11,8*	13,4
Professions autres que les métiers	1,3	0,4	2,7	2,2	22,8	39,2	3,5	3,0	11,5	13,3
Métiers	1,5*	0,4	2,5	2,2	21,6*	35,6*	3,4	3,1	15,0*	14,7*
Plombiers	1,3 ^E	0,5 ^E	3,2	2,3	12,6*	34,7	2,3 ^{E*}	3,8	23,5*	15,8
Charpentiers-menuisiers	2,2*	0,6*	3,4	2,0	24,8	27,8*	3,2	2,8	13,8*	19,4*
Maçons	1,1 ^E	F	2,2 ^E	1,9 ^E	18,1*	39,0	3,4 ^E	F	16,2*	15,9
Autres métiers de la construction	1,2 ^E	0,5 ^E	2,2	2,2 ^E	18,0*	35,1*	3,2	2,8	17,0*	17,8*
Électriciens	1,9*	0,4	2,8	2,9*	19,0*	38,3	3,7	3,2	14,6*	13,3
Machinistes	1,2	0,3	1,7*	1,7*	19,5*	39,2	3,6	3,3	18,2*	11,3*
Mécaniciens	1,2	0,4	2,5	2,3	26,2*	34,6*	3,6	3,3	11,7	14,2
Grutiers	F	F	F	F	13,9 ^{E*}	47,0	3,3 ^E	3,4 ^E	12,8 ^E	13,7 ^E

* différence significative par rapport aux professions autres que les métiers au niveau de 0,05 ou moins
Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, 2007.

Tableau 4 Travailleurs de métier selon le statut d'immigrant

	Nés au Canada	Immigrants		
		Total	Depuis 10 ans ou plus	Depuis moins de 10 ans
Total	79,0	21,0	72,1	27,9
Professions autres que les métiers	78,6	21,4	72,0	28,0
Métiers	83,0*	17,0*	73,7	26,3
Plombiers	90,0*	10,0*	83,2*	16,8 ^{E*}
Charpentiers-menusiers	85,7*	14,3*	73,0	27,0
Maçons	74,6	25,4	60,7*	39,3*
Autres métiers de la construction	83,3*	16,7*	67,5	32,5
Électriciens	85,2*	14,8*	73,7	26,3
Machinistes	77,5	22,5	80,4*	19,6*
Mécaniciens	83,9*	16,1*	72,2	27,8
Grutiers	83,8	16,2 ^E	84,4	F

* différence significative par rapport aux professions autres que les métiers au niveau de 0,05 ou moins

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, 2007.

plein de la plupart des emplois dans les métiers, le cumul d'emplois y était très rare, à savoir 2,5 % en 2007 par rapport à 5,4 % pour les autres professions (tableau 5).

Même si la proportion de personnes travaillant habituellement de longues heures (50 ou plus par semaine) a fléchi pour ce qui est des professions autres que les métiers au cours des 20 dernières années, elle a augmenté chez les plombiers, les maçons, les électriciens, les machinistes et les travailleurs des autres métiers de la construction. En 2007, une personne sur six dans les groupes de la maçonnerie et des autres métiers de la construction travaillait 50 heures ou plus par semaine.

Tableau 5 Caractéristiques de l'emploi chez les travailleurs de métier

	Travaillaient habituellement 50 heures ou plus par semaine			Occupaient plus d'un emploi			Syndiqués ¹		Permanents ¹	
	1987	1997	2007	1987	1997	2007	1997	2007	1997	2007
Total	14,1^(*)	13,7^(*)	11,7	4,0^(*)	5,1	5,2[*]	35,0^(*)	32,7[*]	89,8^(*)	88,9
Professions autres que les métiers	14,6 ^(*)	13,9 ^(*)	11,8	4,1 ^(*)	5,3	5,4	34,0 ^(*)	31,8	89,8 ^(*)	88,8
Métiers	8,7 ^(*)	10,6*	10,3*	3,0 ^(*)	3,1 ^(*)	2,5*	47,0 ^(*)	43,8*	90,0	90,3*
Plombiers	7,6 ^(*)	11,2*	12,6	2,1 ^{E*}	2,0 ^{E*}	1,9 ^{E*}	59,7*	54,1*	83,2*	84,2*
Charpentiers-menusiers	11,7*	16,2 ^(*)	11,9	2,7*	3,2 ^(*)	2,2*	32,6 ^(*)	39,1*	75,0 ^(*)	83,1*
Maçons	11,0 ^(*)	14,7	15,9*	3,4 ^E	2,4 ^{E*}	1,6 ^{E*}	46,0*	45,7*	76,3*	77,0*
Autres métiers de la construction	12,4 ^(*)	12,6 ^(*)	16,2*	2,7 ^{E*}	3,5 ^{E*}	2,8*	32,0	32,0	77,8*	78,6*
Électriciens	5,0 ^(*)	6,2*	6,7*	3,2*	2,9*	2,6*	70,0 ^(*)	63,1*	91,8*	90,3*
Machinistes	6,5 ^(*)	7,3 ^(*)	9,3*	2,9*	2,4*	2,4*	47,5 ^(*)	41,8*	92,4*	91,8*
Mécaniciens	9,6*	11,5 ^(*)	9,1*	3,2*	3,6*	2,8*	38,5 ^(*)	35,5*	95,3 ^(*)	96,5*
Grutiers	9,4 ^{E*}	10,5*	13,9	F	3,3 ^E	F	70,8*	63,5*	88,1	88,1

* différence significative par rapport aux professions autres que les métiers au niveau de 0,05 ou moins

(*) différence significative par rapport à 2007 au niveau de 0,05 ou moins

1. Employés seulement.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

Le travail autonome, surtout en solo, augmente dans les métiers

Malgré la croyance répandue selon laquelle les gens de métier dirigent souvent leur propre entreprise ou sont travailleurs autonomes, le pourcentage d'entre eux qui étaient travailleurs autonomes en 2007 était légèrement inférieur à celui de leurs homologues des autres professions (15 % et 16 % respectivement) [tableau 6]. Les travailleurs autonomes embauchent parfois des employés ou travaillent seuls (peut-être avec l'aide non rémunérée d'un membre de leur famille). Les gens de métier étaient beaucoup plus susceptibles de n'avoir aucun employé (92 % en 2007) que les autres travailleurs (65 %).

Le pourcentage de travailleurs autonomes variait considérablement selon le métier. Les travailleurs en électricité ou en télécommunications, les mécaniciens

de machines fixes et les machinistes étaient les moins susceptibles d'être travailleurs autonomes (7 %); ceux des autres métiers de la construction en étaient les plus susceptibles (39 %), suivis des maçons et plâtriers, puis des charpentiers-menuisiers et ébénistes (32 % et 25 % respectivement). Quel que soit le métier, très peu de travailleurs autonomes avaient des employés à leur service.

Au cours des deux dernières décennies, le pourcentage de travailleurs autonomes a augmenté plus rapidement dans les métiers que dans les autres professions. En 1987, seulement 9 % des gens de métier étaient travailleurs autonomes, contre 15 % en 2007, en hausse de presque 60 %. Cela contraste avec la stabilité relative chez les autres travailleurs. La croissance du pourcentage de travailleurs autonomes a varié selon la profession. Dans les deux groupes où il était très faible

en 1987 (électriciens et machinistes), ce pourcentage a doublé. Malgré de tels gains, ces travailleurs demeuraient encore beaucoup moins susceptibles d'œuvrer à leur compte que ceux qui occupaient un emploi autre qu'un métier. Par ailleurs, la proportion de travailleurs autonomes sans aide rémunérée a crû de manière significative. Par exemple, 94 % des charpentiers-menuisiers qui étaient travailleurs autonomes n'avaient aucun employé en 2007, comparativement à 75 % en 1987.

Forte syndicalisation des gens de métier

De façon générale, les travailleurs syndiqués touchent un salaire supérieur à celui de leurs homologues non syndiqués. En effet, même après la prise en compte des caractéristiques personnelles ainsi que celles liées à l'emploi et au milieu de travail, les travailleurs de la construction qui étaient syndiqués affichaient le plus important avantage salarial (Fang et Verma, 2002). Les autres avantages incluent les régimes de pension d'employeur, les régimes de soins dentaires et médicaux ainsi que l'accessibilité à un mécanisme de règlement des griefs ou des différends (Akyeampong, 2002; Akyeampong, 2003). Presque la moitié des employés œuvrant dans les métiers étaient syndiqués, comparativement à moins du tiers dans le cas des autres professions (tableau 5). En fait, dans trois groupes, soit les grutiers, les électriciens et les plombiers, la majorité des employés étaient syndiqués. Les employés des autres métiers de la construction étaient les moins susceptibles d'être syndiqués, leur taux de syndicalisation étant de 32 %, le même que pour les professions autres que les métiers.

Tableau 6 Travail autonome relatif aux métiers

	Travailleurs autonomes			Travailleurs autonomes sans aide rémunérée		
	1987	1997	2007	1987	1997	2007
Total	13,6^(*)	17,2^(*)	16,3	52,9^(*)	63,3^(*)	66,5[*]
Professions autres que les métiers						
Métiers						
Plombiers	7,0 ^{E^(*)}	16,9	12,1*	90,4*	79,1*	88,0*
Charpentiers-menuisiers	20,2 ^(*)	35,8 ^(*)	25,3*	74,9 ^(*)	88,2 ^(*)	93,7*
Maçons	20,6 ^(*)	34,3*	31,6*	78,3 ^(*)	83,2 ^(*)	92,4*
Autres métiers de la construction	28,1 ^(*)	36,2*	39,2*	97,2 ^(*)	85,3 ^(*)	92,6*
Électriciens	3,1 ^{E^(*)}	5,6*	6,8*	83,2*	80,5*	90,2*
Machinistes	2,9 ^{E^(*)}	3,0 ^(*)	7,4*	72,2*	78,9*	87,2*
Mécaniciens	6,8 ^(*)	9,6*	10,0*	81,3 ^(*)	81,1 ^(*)	92,2*
Grutiers	F	F	F	F	F	F

* différence significative par rapport aux professions autres que les métiers au niveau de 0,05 ou moins

^(*) différence significative par rapport à 2007 au niveau de 0,05 ou moins

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

La permanence de l'emploi est un autre indicateur de la qualité de ce dernier puisque les salaires, les avantages et les possibilités de formation en cours d'emploi sont généralement moindres pour les travailleurs temporaires (Galarneau, 2005)⁹. Dans l'ensemble, 9 gens de métier sur 10 détenaient un emploi permanent. Dans certains métiers, le pourcentage de travailleurs permanents était même plus fort, dépassant 95 % dans le cas des mécaniciens. Ce pourcentage se démarque nettement de ceux des maçons et des travailleurs des autres métiers de la construction (77 % et 79 % respectivement).

Des salaires plus élevés, mais seulement dans certains métiers

En 2007, les employés œuvrant dans les métiers touchaient en moyenne des gains horaires de 22,36 \$, 6 % de plus que les 21,02 \$ que gagnaient les autres travailleurs (tableau 7). Les gains les plus élevés étaient ceux des électriciens (25,26 \$), des grutiers (24,61 \$) et des plombiers (24,10 \$). Ces professions affichaient les taux de syndicalisation les plus élevés et de forts taux de permanence de l'emploi. En revanche, les métiers où les gains moyens étaient inférieurs, soit les autres métiers de la construction (19,24 \$) et les charpentiers-menuisiers (20,43 \$), affichaient des taux de syndicalisation considérablement moindres (32 % et 39 % respectivement).

Tableau 7 Gains horaires moyens chez les employés de métier

	1997	2007
	\$ de 2007	
Total	19,73^(*)	21,12
Professions autres que les métiers		
Métiers		
Plombiers	24,06*	24,10*
Charpentiers-menuisiers	18,90 ^(*)	20,43*
Maçons	21,14*	21,23
Autres métiers de la construction	18,56*	19,24*
Électriciens	24,99*	25,26*
Machinistes	21,24 ^(*)	22,07*
Mécaniciens	20,86 ^(*)	21,89*
Grutiers	23,67*	24,61*

* différence significative par rapport aux professions autres que les métiers au niveau de 0,05 ou moins

(*) différence significative par rapport à 2007 au niveau de 0,05 ou moins

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

Entre 1997 et 2007, la hausse des gains horaires moyens en dollars constants chez les employés n'œuvrant pas dans les métiers a dépassé celle de leurs homologues dans les métiers, à savoir 7,4 % par rapport à 3,5 %. La seule exception a été celle des charpentiers-menuisiers, dont l'augmentation a légèrement dépassé 8 %. Leur taux de syndicalisation était relativement faible en 2007 (39 %). Les gains réels en ce qui concerne la plupart des métiers n'ont presque pas augmenté entre 1997 et 2007, sauf dans le cas des charpentiers-menuisiers, des machinistes et des mécaniciens.

Résumé

L'offre potentielle de main-d'œuvre chez les gens de métier a soulevé des préoccupations générales. Diverses politiques gouvernementales ont été mises en place pour encourager et soutenir les gens de métier.

En 2007, un peu plus d'un million de personnes travaillaient dans les huit métiers retenus aux fins de l'étude. Après les replis de la fin des années 1980 et du début des années 1990, l'emploi dans ces métiers a affiché une croissance presque identique à celle des autres professions. Les métiers ont, de façon soutenue, représenté 8 % de l'emploi total, ce qui indique que la fluctuation de l'emploi chez les gens de métier au cours du plus récent cycle économique a épousé celle des autres travailleurs. Pendant les 10 dernières années, le taux de chômage ayant trait aux métiers a presque été le même que celui des autres professions. Toutefois, le sommet atteint durant la récession du début des années 1990 dépassait nettement celui des autres professions.

La croissance économique en Colombie-Britannique et en Alberta a eu une forte incidence sur les métiers. En 1987, ces deux provinces représentaient moins de 20 % de tout l'emploi dans les métiers; vingt ans plus tard, ce pourcentage a presque atteint 30 %. Au cours de la même période, l'emploi dans les professions autres que les métiers est passé de 21 % à 25 %.

Le travail autonome, surtout sans aide rémunérée, est en croissance chez les gens de métier. En 1987, seulement 9 % d'entre eux étaient travailleurs autonomes; en 2007, ce pourcentage est passé à 15 %. Certains métiers, entre autres les électriciens et les machinistes, ont même connu un taux de croissance plus élevé, bien que leur taux de travailleurs autonomes n'ait pas rejoint celui constaté dans les professions autres que les métiers.

Pour la plupart des métiers, le taux de syndicalisation dépassait celui de l'ensemble des autres professions. Par ailleurs, même si les gens de métier avaient des gains supérieurs à la moyenne, la hausse de leurs gains n'a pas suivi celle des autres travailleurs au cours de la dernière décennie. En fait, la croissance globale de leurs gains a été environ la moitié de celle des autres travailleurs, et seulement trois métiers ont affiché une plus forte augmentation des gains entre 1997 et 2007 (les charpentiers-menuisiers, les machinistes et les mécaniciens).

Enfin, l'âge moyen des personnes œuvrant dans les métiers était de moins de 40 ans en 2007, alors qu'il s'établissait à 41 ans chez les autres travailleurs. L'incidence du vieillissement de la population était comparable dans les métiers et dans les autres professions, l'âge moyen ayant augmenté d'environ quatre ans au cours des deux dernières décennies. Le ratio entre les entrants (âgés de 25 à 34 ans) et les travailleurs proches de la retraite (50 ans ou plus) démontre que l'équilibre était en fait plus grand chez les gens de métier en 2007 que chez les travailleurs des autres professions (1,0 contre 0,7).

Perspective

■ Notes

1. Dans certaines provinces, des programmes offrent aux gens de métier expérimentés la possibilité de démontrer qu'ils possèdent les compétences et l'expérience nécessaires pour satisfaire aux normes provinciales. Le Programme de certification professionnelle de l'Alberta énonce des exigences précises (heures d'expérience pratique, réussite aux examens et paiement des frais) qui, si elles sont satisfaites, permettent aux travailleurs d'obtenir la reconnaissance professionnelle dans leur métier (gouvernement de l'Alberta, s.d.).
2. Le groupe de référence comprend toutes les professions autres que les huit métiers spécifiés.
3. Les métiers spécialisés peuvent être divisés en quatre catégories selon le secteur d'activité dominant — construction, transport, fabrication et services (Compétences Canada et Forum canadien sur l'apprentissage, s.d.). Afin de centrer la présente étude sur une population plus homogène, les métiers du secteur des services ont été exclus. Les professions de ce groupe comprennent les horticulteurs, les chefs et les fleuristes, et sont nettement différentes au chapitre des exigences de l'emploi ainsi que des caractéristiques personnelles et professionnelles des travailleurs.
4. La profession des personnes n'occupant pas un emploi au moment de l'enquête est définie par leur emploi le plus récent des 12 mois précédents (Statistique Canada, 2008c).
5. De nombreux facteurs non démographiques influent aussi sur l'offre et la demande de main-d'œuvre. Par exemple, une forte demande dans le marché du travail local pourrait entraîner une pénurie malgré un équilibre du ratio démographique.
6. Le Système d'information sur les apprentis enregistrés fournit des renseignements sur les programmes d'apprentissage au Nouveau-Brunswick, en Ontario et en Alberta (Morissette, 2008). Il permet de recueillir des données sur les personnes qui suivent une formation et qui obtiennent un certificat de qualification professionnelle. À caractère longitudinal, il permet de connaître le degré d'achèvement des programmes et les divers cheminements de la formation.
7. Cette année-là fut la première où l'Enquête sur la population active a permis de recueillir des données sur le statut d'immigrant.
8. Cela est au moins en partie attribuable à la forte proportion d'hommes chez les gens de métier.
9. La date de fin d'emploi des emplois permanents n'est pas préétablie.

■ Documents consultés

AGENCE DU REVENU DU CANADA (ARC). 2007. *Crédit d'impôt pour la création d'emplois d'apprentis*, <http://www.cra-arc.gc.ca/whtsnw/ppntcshp-fra.html> (consulté le 16 octobre 2008).

AGENCE DU REVENU DU CANADA (ARC). 2006. *Déduction pour outillage des gens de métier*, <http://www.cra-arc.gc.ca/whtsnw/tls-fra.html> (consulté le 16 octobre 2008).

AKYEAMPONG, Ernest B. 2003. « La syndicalisation et le système de griefs », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 4, n° 8, août, n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, p. 5 à 11, <http://www.statcan.ca/francais/freepub/75-001-XIF/75-001-XIF2003108.pdf> (consulté le 16 octobre 2008).

AKYEAMPONG, Ernest B. 2002. « La syndicalisation et les avantages sociaux », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 3, n° 8, août, n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, p. 3 à 10, <http://www.statcan.ca/francais/freepub/75-001-XIF/75-001-XIF2002108.pdf> (consulté le 16 octobre 2008).

COMPÉTENCES CANADA ET FORUM CANADIEN SUR L'APPRENTISSAGE. s.d. « Frequently asked questions about skilled trades », *Skilled Trades – A Career You Can Build On*, <http://www.careersintrades.ca/media/default.asp?load=faqs03#17> (consulté le 16 octobre 2008).

CONSEIL CANADIEN DES DIRECTEURS DE L'APPRENTISSAGE. 2007. *Glossaire de la formation en apprentissage et de la reconnaissance professionnelle*, http://www.apprenticetrades.ca/PDF/GLOSSARY_OF_TERMS_bilingual.pdf (consulté le 16 octobre 2008).

FANG, Tony, et Anil VERMA. 2002. « L'avantage salarial des travailleurs syndiqués », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 3, n° 9, septembre, n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, p. 14 à 21, <http://www.statcan.ca/francais/freepub/75-001-XIF/75-001-XIF2002109.pdf> (consulté le 16 octobre 2008).

GALARNEAU, Diane. 2005. « L'écart salarial entre employés temporaires et permanents », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 6, n° 1, janvier, n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, p. 5 à 20, http://www.statcan.ca/francais/freepub/75-001-XIF/10105/art-1_f.pdf (consulté le 16 octobre 2008).

GALARNEAU, Diane, et René MORISSETTE. 2004. « Les immigrants sont-ils perdants? », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 5, n° 6, juin, n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, p. 5 à 17, http://www.statcan.ca/francais/freepub/75-001-XIF/10604/art-1_f.pdf (consulté le 16 octobre 2008).

GOVERNEMENT DE L'ALBERTA. s.d. *Certification for Work Experience*, http://www.tradesecrets.gov.ab.ca/working_in_alberta/certification_for_work.html (consulté le 16 octobre 2008).

GOVERNEMENT DE L'ALBERTA. 2007. *The Trades: Careers with a Bright Future*, http://www.tradesecrets.gov.ab.ca/forms_publications/brochures_flyers/pdf/rap_brochure.pdf (consulté le 16 octobre 2008).

GOVERNEMENT DE L'ALBERTA. 2004. *Step into the Trades: Apprenticeship. Post-secondary Education with a Difference*, 49 p.

GOVERNEMENT DE L'ONTARIO. 2008. *Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario*, <http://www.edu.gov.on.ca/fre/training/apprenticeship/skills/oyap.html> (consulté le 16 octobre 2008).

MAXWELL, Judith. 2007. « A true knowledge-based society requires skilled trades », *The Globe and Mail*, Report on Business, 31 décembre.

MORISSETTE, Denis. 2008. *Apprentis inscrits : la cohorte de 1993, une décennie plus tard, comparaisons avec la cohorte de 1992*, n° 81-595-M au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 92 p., « Culture, tourisme et Centre de la statistique de l'éducation : documents de recherche », n° 063, <http://www.statcan.ca/francais/research/81-595-MIF/81-595-MIF2008063.pdf> (consulté le 16 octobre 2008).

RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA (RHDSC). 2007. *Subvention incitative aux apprentis : miser sur les gens de métiers spécialisés au Canada*, http://www.rhdsc.gc.ca/fr/competence/metiers_apprentissage/sia/sia_brochure.shtml (consulté le 16 octobre 2008).

STATISTIQUE CANADA. 2008a. *Tableau 302-0007 Les perspectives du monde des affaires, selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), industries manufacturières, Canada, trimestriel (pourcentage)*, CANSIM (base de données), Ottawa.

STATISTIQUE CANADA. 2008b. *Portrait de la scolarité au Canada : Recensement de 2006*, n° 97-560-X au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 37 p., <http://www12.statcan.ca/francais/census06/analysis/education/pdf/97-560-XIF2006001.pdf> (consulté le 16 octobre 2008).

STATISTIQUE CANADA. 2008c. *Guide de l'Enquête sur la population active*, n° 71-543-G au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 76 p., <http://www.statcan.ca/francais/freepub/71-543-GIF/71-543-GIF2008001.pdf> (consulté le 16 octobre 2008).

STATISTIQUE CANADA. 2001. *La classification nationale des professions pour statistiques (CNP-S) de 2001*, Ottawa, http://stds.statcan.ca/francais/soc/2001/nocs01-title-search_f.asp?cretaria=h (consulté le 16 octobre 2008).

Mobilité interprovinciale et gains

André Bernard, Ross Finnie et Benoît St-Jean

La migration interprovinciale est une importante composante des profils démographiques des provinces. Elle influe non seulement sur la taille, mais aussi sur la composition des populations. Elle a une incidence directe sur la demande de services publics et les revenus fiscaux. Elle est associée à diverses questions de ressources humaines plus précises, telles que l'investissement du gouvernement dans l'éducation et la formation professionnelle, puisque les migrants interprovinciaux ont tendance à être plus scolarisés et plus hautement qualifiés (Dion et Coulombe, 2008) et (Coulombe et Tremblay, 2006). Pour les provinces affichant une croissance démographique plus faible, la question de la migration interprovinciale revêt une importance particulière. La croissance démographique parmi les provinces s'est avérée très inégale, allant d'un repli de 1,5 % à Terre-Neuve-et-Labrador à une croissance de 10,6 % en Alberta de 2001 à 2006¹. La migration interprovinciale est une préoccupation de premier plan pour les provinces qui ont un faible taux de natalité et qui ont du mal à attirer une proportion assez considérable d'immigrants.

Pour les particuliers, surtout ceux qui font partie de la population active, la migration interprovinciale fournit souvent une occasion d'accéder à d'autres marchés du travail et de décrocher un emploi plus convenable et mieux rémunéré. D'une perspective nationale, la mobilité interprovinciale est souhaitable lorsque les travailleurs des provinces qui affichent un fort taux de chômage émigrent dans des provinces qui ont des pénuries de main-d'œuvre. Ces déplacements peuvent

André Bernard est au service de la Division de l'analyse des enquêtes auprès des ménages et sur le travail. Il peut être joint au 613-951-4660. Ross Finnie est au service de l'Université d'Ottawa et de la Division de l'analyse des entreprises et du marché du travail à Statistique Canada. Il peut être joint au 613-562-5800, poste 4552. Benoît St-Jean est au service de Citoyenneté et Immigration Canada. Il peut être joint au 613-946-6050. On peut également joindre les auteurs à perspective@statcan.gc.ca.

Source des données et définitions

Le fichier de **Données administratives longitudinales (DAL)**² est un échantillon de 20 % du Fichier sur la famille T1 (T1FF), un fichier transversal annuel de tous les déclarants et leurs familles. Les familles de recensement sont créées à partir des renseignements fournis chaque année à l'Agence du revenu du Canada dans les déclarations de revenus des particuliers et les demandes de prestation fiscale pour enfants. Les déclarants sont suivis au fil du temps, et l'information sur la famille est ajoutée tous les ans au dossier de chaque personne. Ainsi, on obtient des données non seulement au niveau des personnes, mais aussi des familles, sur les sources de revenus, les impôts et les caractéristiques sociodémographiques de base, comme la ville et la province de résidence. Les données de 1992 à 2004 sont utilisées dans la présente étude. L'échantillon englobe seulement les personnes de 20 à 54 ans qui ne sont pas aux études à temps plein. Les résidents des territoires ont aussi été exclus, en raison de la faible taille de l'échantillon. Les personnes ayant quitté le pays sont exclues pendant les années où elles vivaient à l'étranger. De même, les personnes décédées sont supprimées de l'échantillon seulement après leur décès.

Le fichier DAL englobe environ 96 % de la population, ce qui lui confère une position enviable par rapport à d'autres sources, y compris le recensement. Puisque le fichier DAL représente un échantillon de 20 % des déclarants, le nombre d'observations est très élevé (quelque 4,8 millions pour 2004 seulement), ce qui est important pour les études qui s'intéressent aux événements plus rares, comme la migration interprovinciale.

La province de résidence d'une personne est celle où les impôts étaient exigibles, essentiellement l'endroit où vivait la personne le 31 décembre d'une année donnée³. Aucune autre condition, comme le nombre minimum d'années de résidence dans la province d'origine, n'était établie. Théoriquement, l'absence de telles conditions permet l'inclusion de populations très mobiles (migrants multiples), qui peuvent inclure les personnes les plus enclines à répondre aux changements du marché ou des politiques. Les séjours à court terme dans d'autres provinces au cours d'une année donnée (par exemple, les jeunes qui ont un emploi d'été dans une autre province) sont considérés des non-migrations. Le taux d'émigration interne se définit comme le pourcentage de résidents d'une province pendant l'année t qui avaient quitté la province l'année $t+1$. Le taux d'immigration interne est le pourcentage de personnes qui vivaient hors province pendant l'année t et qui s'étaient installées dans la province l'année $t+1$. On calcule les taux de migration pour toutes les paires d'années en tenant compte seulement des personnes résidant au Canada et incluses dans la base de données les deux années.

considérablement augmenter les niveaux d'emploi, réduisant du coup le nombre de personnes qui reçoivent des paiements de transfert, comme des prestations d'assurance-emploi (AE).

Selon la documentation récente⁴, la mobilité interprovinciale aurait de nombreux avantages en ce qui concerne le rendement économique national, mais elle aurait tendance à amplifier les inégalités interprovinciales⁵. La mobilité interprovinciale a un effet prononcé et positif sur la production globale au Canada, parce qu'elle entraîne une augmentation du taux d'emploi global et une réaffectation rentable des travailleurs des provinces à plus faible productivité aux provinces à plus forte productivité (Sharpe et Ershov, 2007)⁶. Par ailleurs, la migration interprovinciale a tendance à accroître les disparités provinciales en ce qui concerne les compétences (Coulombe et Tremblay, 2006) et entraîne une redistribution du capital humain des provinces les plus pauvres aux plus riches (Coulombe, 2006). Bien que les caractéristiques personnelles soient des prédicteurs importants de la probabilité migratoire (par exemple, les personnes plus jeunes, les immigrants et les Autochtones sont plus susceptibles de migrer), les effets de ces caractéristiques varient selon la destination (Dion et Coulombe, 2008)⁷.

Grâce à la banque de données longitudinales utilisée dans cette étude, on peut analyser de nombreuses caractéristiques avant et après la migration (voir *Source des données et définitions*). Dans la présente étude, on examine les facteurs présents avant la migration qui influent sur la probabilité migratoire, et en particulier l'effet éventuel des facteurs initiaux relatifs au travail (gains et prestations d'assistance sociale ou d'AE) ou des facteurs environnementaux (comme le taux de chômage l'année précédant la migration) sur la décision de migrer. On compare ensuite les revenus des migrants et des non-migrants sur le marché du travail.

Des études précédentes fondées sur la même base de données pour les années 1982 à 1995 avaient établi que la migration interprovinciale était positivement liée au taux de chômage provincial, qu'elle était plus courante chez les personnes gagnant de faibles revenus ou les bénéficiaires d'assistance sociale ou d'AE et qu'elle était associée à des hausses significatives et parfois considérables des gains (Finnie, 1999, 2001 et 2004). La présente étude met à jour et étoffe l'analyse à l'aide de données plus récentes (jusqu'à 2004).

Les taux de migration fluctuent largement d'une province à l'autre

Chaque année, relativement peu de gens déménagent d'une province à une autre. De 1993 à 2004, le taux de migration annuel des personnes de 20 à 54 ans n'a jamais dépassé 1,1 % (tableau 1). En outre, les taux de migration semblent en baisse depuis la fin des années 1990, et le taux de migration de 2004 (0,9 %) était le plus faible jamais enregistré pendant toute la période. Cette situation concorde avec une étude récente qui, au moyen des données des recensements de 1971 à 2006, révélait une tendance générale à la baisse en ce qui concerne les taux de mobilité, peu importe la mesure utilisée : changement d'adresse, changement de municipalité ou changement de province (Dion et Coulombe, 2008). Par contre, des données annuelles plus récentes portent à penser que les taux de migration interprovinciale ont recommencé à grimper (Milan et Martel, 2008).

Les taux varient largement d'une province à l'autre, et certaines provinces doivent composer avec un taux d'émigration interne particulièrement élevé. En général, Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard et la Saskatchewan affichaient les taux d'émigration interne les plus élevés, tandis que le Québec et l'Ontario avaient les taux de migration les plus faibles⁸. Les taux d'émigration interne élevés (faibles) étaient souvent associés à des taux d'immigration interne élevés (faibles). Par exemple, Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard et la Saskatchewan ont également enregistré de façon constante des taux d'immigration interne supérieurs à la moyenne nationale. Cependant, en général, les taux d'immigration interne n'étaient pas suffisamment élevés pour atténuer les conséquences de l'émigration interne.

Bien que la migration interprovinciale soit beaucoup moins fréquente au Québec et en Ontario, en termes absolus, le tableau est différent. Au total, 158 450 personnes de 20 à 54 ans ont changé de provinces de 2003 à 2004 incluant un nombre total de 21 050 personnes qui ont migré à l'extérieur des trois provinces ayant les plus hauts taux d'émigration interne (Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard et la Saskatchewan). Ce dernier nombre est bien moindre que le nombre de personnes qui ont quitté l'Ontario (39 000) quoique ce soit davantage que le nombre de personnes qui ont quitté le Québec (15 400).

Tableau 1 Taux de mobilité annuel, personnes de 20 à 54 ans

	1992 à 1993	1996 à 1997	1999 à 2000	2002 à 2003	2003 à 2004
			%		
Émigration interne	1,1	1,1	1,0	0,9	0,9
Terre-Neuve-et-Labrador	2,3	3,7	2,7	2,1	2,5
Île-du-Prince-Édouard	3,6	2,9	2,8	2,0	2,1
Nouvelle-Écosse	2,2	2,4	2,1	1,9	1,9
Nouveau-Brunswick	1,9	2,2	2,0	1,7	1,7
Québec	0,5	0,6	0,5	0,4	0,4
Ontario	0,8	0,7	0,6	0,6	0,6
Manitoba	1,8	2,1	1,7	1,4	1,5
Saskatchewan	2,7	2,4	2,7	2,0	2,1
Alberta	2,1	1,7	1,7	1,8	1,7
Colombie-Britannique	1,2	1,5	1,5	1,2	1,1
Immigration interne	1,1	1,1	1,0	0,9	0,9
Terre-Neuve-et-Labrador	1,4	1,4	1,7	2,5	1,6
Île-du-Prince-Édouard	3,1	2,4	2,8	2,1	2,1
Nouvelle-Écosse	2,1	2,0	2,0	1,9	1,7
Nouveau-Brunswick	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6
Québec	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3
Ontario	0,7	0,8	0,8	0,5	0,5
Manitoba	1,4	1,3	1,3	1,2	1,2
Saskatchewan	1,8	1,9	1,5	1,6	1,4
Alberta	2,2	3,3	2,5	2,1	2,2
Colombie-Britannique	2,4	1,5	1,3	1,4	1,5
Solde migratoire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Terre-Neuve-et-Labrador	-0,9	-2,3	-1,0	0,4	-0,9
Île-du-Prince-Édouard	-0,5	-0,5	0,0	0,1	0,0
Nouvelle-Écosse	-0,1	-0,4	-0,1	0,0	-0,2
Nouveau-Brunswick	-0,3	-0,6	-0,4	-0,1	-0,1
Québec	-0,1	-0,3	-0,2	-0,1	-0,1
Ontario	-0,1	0,1	0,2	-0,1	-0,1
Manitoba	-0,4	-0,8	-0,4	-0,2	-0,3
Saskatchewan	-0,9	-0,5	-1,2	-0,4	-0,7
Alberta	0,1	1,6	0,8	0,3	0,5
Colombie-Britannique	1,2	0,0	-0,2	0,2	0,4

Source : Statistique Canada, Données administratives longitudinales.

Pendant la période de 1993 à 2004, l'Alberta était la seule province à enregistrer de façon constante des gains du solde migratoire. La Colombie-Britannique a subi de faibles pertes à la fin des années 1990 et au début des années 2000, époque à laquelle son économie n'affichait pas une croissance aussi rapide que le reste du pays. L'Ontario a enregistré des pertes nettes, sauf pour les gains nets légers à mo-

dérés de 1997 à 2002. À quelques exceptions près, les autres provinces ont eu des pertes nettes constantes de 1993 à 2004.

Les tendances de migration à plus long terme illustrent encore plus les difficultés éprouvées par certaines provinces pour conserver leurs populations. À Terre-Neuve-et-Labrador, seulement 87 % de la population de 1992 vivait encore là

en 2004 (tableau 2)⁹. Les trois autres provinces de l'Atlantique et la Saskatchewan affichaient aussi de faibles taux de rétention. En revanche, 97 % des personnes qui vivaient au Québec et 96 % de celles qui habitaient en Ontario en 1992 résidaient toujours dans la même province 12 ans plus tard.

Le choix de la province des migrants dépend largement de leur région d'origine. Bien que la proximité soit bien sûr un facteur déterminant, les migrants ne choisissent pas nécessairement les provinces les plus proches de chez eux. Au lieu de cela, les tendances migratoires semblent être régies en grande partie par les perspectives économiques. L'Ontario et l'Alberta, les deux provinces les plus riches du pays pendant la période à l'étude, étaient généralement les destinations privilégiées. Par exemple, les migrants du Canada atlantique étaient plus susceptibles de déménager en Ontario que partout ailleurs, à l'exception de ceux de l'Île-du-Prince-Édouard, qui étaient un peu plus enclins à s'installer en Nouvelle-Écosse. Les migrants du Manitoba, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique étaient plus portés à migrer en Alberta, et ceux de l'Alberta, à déménager en Colombie-Britannique. La plupart des Québécois qui ont migré se sont installés en Ontario, mais une proportion considérable a décidé de s'établir en Alberta ou en Colombie-Britannique.

Le tiers des migrants interprovinciaux retournent à leur province d'origine

Les profils de migration longitudinaux permettent de faire la distinction des tendances migratoires entre les déménagements qui semblent être permanents et ceux qui

Tableau 2 Tendances de la mobilité interprovinciale, personnes de 20 à 54 ans

Lieu de résidence en 1992	Lieu de résidence en 2004									
	Terre-Neuve-et-Labrador	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique
	%									
Terre-Neuve-et-Labrador	86,5	0,2	1,9	0,7	0,2	5,1	0,2	0,1	4,0	1,0
Île-du-Prince-Édouard	0,4	89,4	2,7	1,7	0,6	2,7	0,1	0,1	1,6	0,8
Nouvelle-Écosse	0,5	0,4	90,1	1,4	0,5	3,9	0,2	0,1	1,8	1,2
Nouveau-Brunswick	0,2	0,3	1,6	91,2	1,4	2,9	0,2	0,1	1,4	0,7
Québec	0,0	0,0	0,1	0,1	97,4	1,8	0,0	0,0	0,2	0,3
Ontario	0,1	0,1	0,3	0,2	0,7	96,4	0,2	0,1	0,7	1,2
Manitoba	0,0	0,0	0,2	0,1	0,2	2,5	90,1	1,1	3,1	2,7
Saskatchewan	0,0	0,0	0,1	0,1	0,2	1,3	1,1	87,5	7,2	2,6
Alberta	0,1	0,0	0,3	0,2	0,3	2,0	0,5	1,1	91,2	4,4
Colombie-Britannique	0,1	0,0	0,2	0,1	0,3	1,7	0,4	0,5	3,6	93,3

Source : Statistique Canada, Données administratives longitudinales.

sont temporaires. En effet, une minorité significative de migrants finissent par retourner à la province d'origine. Dans l'ensemble, 94 % des gens n'ont pas changé de province de résidence entre 1992 et 2004, tandis que 4 % ont déménagé une seule fois, 2 % ont déménagé, mais ont fini par revenir, et une petite proportion ont déménagé plus d'une fois, sans retourner à la province d'origine (tableau 3). Autrement dit, environ le tiers de tous les migrants interprovinciaux sont retournés à la province d'origine. Les provinces à forts taux d'émigration interne étaient souvent celles qui affichaient les plus fortes proportions de retour. Par exemple, Terre-Neuve-et-Labrador avait le taux le plus élevé de migrations avec retours (7 %), suivi de l'Île-du-Prince-Édouard (5 %). Ces deux provinces avaient aussi les plus forts taux d'émigration interne. Les hommes et les femmes n'affichaient pratiquement aucune différence en ce qui concerne leurs tendances migratoires longitudinales.

Caractéristiques personnelles importantes relatives à la décision de migrer

Les caractéristiques personnelles et du marché du travail sont deux ensembles importants de facteurs pouvant influencer sur la décision de migrer. Une façon d'examiner leurs effets est de quantifier la mesure dans

Tableau 3 Profils de migration longitudinale, personnes de 20 à 54 ans

	Aucun déménagement	Un seul déménagement	Plusieurs déménagements	Déménagement et retour
	%			
Canada	93,7	4,0	0,4	2,1
Terre-Neuve-et-Labrador	83,2	9,3	1,3	6,8
Île-du-Prince-Édouard	87,2	7,0	1,2	5,0
Nouvelle-Écosse	88,0	6,8	1,1	4,4
Nouveau-Brunswick	89,4	5,9	1,0	3,9
Québec	96,7	2,1	0,1	1,1
Ontario	95,7	2,7	0,2	1,4
Manitoba	88,9	7,3	0,9	3,1
Saskatchewan	85,3	9,5	1,0	4,7
Alberta	89,4	6,7	0,5	3,6
Colombie-Britannique	92,4	5,0	0,4	2,2

Source : Statistique Canada, Données administratives longitudinales, 1992 à 2004.

Tableau 4 Régression logistique de la probabilité de migration interprovinciale chez les hommes

Âge	20 à 24	25 à 34	35 à 44	45 à 54
	variation de probabilité par rapport au groupe de référence (%)			
Province				
Réf. - Ontario				
Terre-Neuve-et-Labrador	177,5*	64,4*	21,5*	45,4*
Île-du-Prince-Édouard	131,9*	75,1*	30,5*	48,9*
Nouvelle-Écosse	181,8*	153,5*	130,5*	93,5*
Nouveau-Brunswick	104,9*	55,8*	40,7*	21,9*
Québec	-70,2*	-68,1*	-69,0*	-71,8*
Manitoba	208,3*	239,4*	275,5*	233,4*
Saskatchewan	400,7*	371,1*	367,1*	342,6*
Alberta	195,1*	231,8*	254,2*	253,9*
Colombie-Britannique	112,9*	115,1*	107,3*	93,4*
Langue de la minorité				
Réf. - tous les autres				
Anglophone du Québec	647,0*	726,2*	882,5*	935,6*
Francoophone hors du Québec	105,2*	210,8*	206,5*	200,9*
Secteur de résidence				
Réf. - 500 000 et plus				
100 000 à 499 999	2,4*	2,4*	11,7*	14,0*
30 000 à 99 999	18,0*	7,1*	17,4*	22,9*
15 000 à 29 999	31,5*	17,4*	23,7*	23,1*
1 000 à 14 999	12,9*	5,0*	11,1*	7,2*
Région rurale	-7,5*	-22,9*	-18,8*	-8,1*
Type de famille				
Réf. - marié avec enfants				
Marié sans enfants	11,2*	35,5*	27,3*	20,3*
Parent seul	1,9	14,1*	24,4*	27,4*
Célibataire	72,9*	79,9*	62,2*	86,1*
Gains				
Réf. - 25 000 \$ à 50 000 \$				
Sans gains	1,0	28,0*	61,7*	73,5*
1 \$ à 25 000 \$	22,0*	18,0*	34,0*	44,0*
50 000 \$ à 100 000 \$	-6,5*	14,4*	36,2*	21,6*
Plus de 100 000 \$	18,8	18,3*	96,6*	115,0*
Taux de chômage¹				
	9,6*	10,5*	11,4*	9,4*
Assistance sociale²				
	9,9*	20,0*	29,6*	15,1*
Assurance-emploi²				
	-0,1	7,6*	30,5*	50,2*
Années depuis l'immigration				
Réf. - non-immigrant				
Une	-3,5	21,8*	89,5*	121,9*
Deux	-19,2*	35,8*	112,4*	104,4*
Trois	-30,6*	12,2*	68,4*	92,6*
Quatre	-37,3*	1,1	54,6*	53,2*
Cinq	-30,6*	-7,4*	41,5*	51,4*
Six	-39,0*	-13,3*	39,5*	27,9*
Sept	-35,3*	-18,0*	12,6*	31,3*
Huit	-35,2*	-26,0*	9,2*	20,1*
Neuf	-40,7*	-26,0*	17,1*	1,0
Dix ou plus	-31,3*	-27,4*	-14,1*	-2,0

* statistiquement significatif par rapport au groupe de référence (réf.) au niveau 0,01 ou mieux

1. Les probabilités ont été évaluées en utilisant le taux de chômage de 7,2 % de 2004, la dernière année disponible. L'effet marginal pour le taux de chômage est pour une augmentation d'un point de pourcentage.

2. Bénéficiaire versus non-bénéficiaire.

Source : Statistique Canada, Données administratives longitudinales, 1992 à 2004.

laquelle chacun augmente ou diminue la probabilité de migrer, en supposant que tous les autres facteurs demeurent constants (voir *Détermination des facteurs qui motivent la migration*).

Comme on pouvait s'y attendre, les personnes plus jeunes étaient beaucoup plus enclines que les personnes plus âgées à déménager (tableaux 4 et 5). Par exemple, la probabilité de déménager des personnes de 20 à 24 ans était près de cinq fois supérieure à celle des personnes de 45 à 54 ans. Les jeunes sont beaucoup plus susceptibles de traverser certains événements, comme le fait de commencer ou terminer un programme d'études postsecondaires, changer d'emploi ou se marier, tous des événements qui concernent souvent la migration (Dion et Coulombe, 2008).

Même après prise en compte de toutes les autres caractéristiques, les résidents du Québec et de l'On-

Détermination des facteurs qui motivent la migration

Pour examiner les facteurs susceptibles d'influer sur la probabilité qu'une personne déménage dans une autre province au cours d'une année donnée, on a utilisé un modèle de régression logistique, en considérant la probabilité du déménagement comme une fonction des variables représentant les principales caractéristiques personnelles et du marché du travail. Sont inclus la province de résidence, la langue, la population du secteur de résidence, le genre de famille et la présence d'enfants, les gains, le taux de chômage provincial, les prestations d'assistance sociale ou d'assurance-emploi, le statut d'immigrant et les années écoulées depuis l'arrivée, ainsi qu'une série de variables relatives à l'année civile pour tenir compte du cycle économique et des tendances générales en matière de migration¹⁰. Des régressions distinctes ont été exécutées pour huit groupes d'âge-sexe.

Tableau 5 Régression logistique de la probabilité de migration interprovinciale chez les femmes

Âge	20 à 24	25 à 34	35 à 44	45 à 54
	variation de probabilité par rapport au groupe de référence (%)			
Province				
Réf. - Ontario				
Terre-Neuve-et-Labrador	159,1*	58,1*	19,5*	42,1*
Île-du-Prince-Édouard	120,0*	70,5*	30,5*	43,0*
Nouvelle-Écosse	174,4*	149,7*	130,6*	92,1*
Nouveau-Brunswick	98,7*	53,5*	40,0*	20,5*
Québec	-70,4*	-68,2*	-68,8*	-72,0*
Manitoba	206,2*	240,5*	276,7*	234,2*
Saskatchewan	405,3*	372,4*	367,0*	340,6*
Alberta	192,0*	230,4*	252,3*	251,9*
Colombie-Britannique	109,4*	114,1*	107,2*	92,6*
Langue de la minorité				
Réf. - tous les autres				
Anglophone du Québec	634,9*	721,2*	877,1*	930,9*
Francophone hors du Québec	108,4*	210,4*	207,0*	206,0*
Secteur de résidence				
Réf. - 500 000 et plus				
100 000 à 499 999	1,4	2,1*	11,2*	13,5*
30 000 à 99 999	17,6*	6,3*	16,3*	23,1*
15 000 à 29 999	32,1*	16,3*	22,6*	22,4*
1 000 à 14 999	12,1*	4,2*	10,5*	6,6*
Région rurale	-7,9*	-23,1*	-19,9*	-9,7*
Type de famille				
Réf. - marié avec enfants				
Marié sans enfants	11,2*	35,7*	27,4*	20,9*
Parent seul	3,7*	17,2*	26,9*	29,8*
Célibataire	67,0*	77,7*	57,9*	84,0*
Gains				
Réf. - 25 000 \$ à 50 000 \$				
Sans gains	4,1*	30,7*	66,2*	79,1*
1 \$ à 25 000 \$	24,5*	19,0*	35,8*	47,7*
50 000 \$ à 100 000 \$	-7,6*	14,3*	35,1*	19,9*
Plus de 100 000 \$	6,5	17,9*	95,2*	112,6*
Taux de chômage¹				
	10,4*	10,8*	11,5*	9,6*
Assistance sociale²				
	7,2*	16,9*	25,8*	10,7*
Assurance-emploi²				
	-2,3*	6,0*	28,9*	46,9*
Années depuis l'immigration				
Réf. - non-immigrant				
Une	-17,6*	0,7	50,4*	81,4*
Deux	-20,9*	33,9*	108,2*	103,7*
Trois	-27,8*	12,2*	67,6*	94,1*
Quatre	-36,3*	-0,6	52,0*	53,9*
Cinq	-31,8*	-7,4*	40,6*	46,5*
Six	-41,2*	-13,7*	39,2*	26,8*
Sept	-35,1*	-18,8*	9,9*	31,1*
Huit	-37,3*	-27,4*	7,3	15,6*
Neuf	-38,9*	-27,2*	15,6*	3,8
Dix ou plus	-30,4*	-27,3*	-15,0*	-2,7

* statistiquement significatif par rapport au groupe de référence (réf.) au niveau 0,01 ou mieux

1. Les probabilités ont été évaluées en utilisant le taux de chômage de 7,2 % de 2004, la dernière année disponible. L'effet marginal pour le taux de chômage est pour une augmentation d'un point de pourcentage.

2. Bénéficiaire versus non-bénéficiaire.

Source : Statistique Canada, Données administratives longitudinales, 1992 à 2004.

tario étaient beaucoup moins portés à déménager que ceux de toutes les autres provinces. Les résidents des provinces des Prairies et de la Colombie-Britannique étaient de deux à cinq fois plus susceptibles de déménager que les Ontariens. La probabilité que les résidents de la Saskatchewan déménagent était très élevée. Fait intéressant, après correction en fonction de toutes les autres caractéristiques observables, y compris le taux de chômage provincial, les résidents de Terre-Neuve-et-Labrador n'étaient pas beaucoup plus portés à migrer que ceux de l'Ontario. Ce phénomène porte à penser que les très forts taux d'émigration interne enregistrés à Terre-Neuve-et-Labrador étaient principalement attribuables à un agencement de caractéristiques, plutôt qu'à un simple effet provincial.

La corrélation entre la langue et la province de résidence semble jouer un rôle très important dans la probabilité de déménager. En particulier, les Québécois anglophones étaient jusqu'à 10 fois plus susceptibles de déménager que les autres Canadiens. Pourtant, les taux de migration sont très bas en général chez les personnes qui vivent au Québec, ce qui porte à croire que les Québécois francophones étaient considérablement moins enclins à quitter leur province que les autres Canadiens. Les francophones vivant à l'extérieur du Québec étaient jusqu'à trois fois plus susceptibles de déménager que les autres Canadiens, ce qui laisse supposer que la langue minoritaire a une incidence générale aussi bien sur les anglophones du Québec que les francophones hors Québec, l'effet étant plus marqué chez les premiers.

On n'a décelé aucune relation linéaire claire entre la population de la région d'origine et la probabilité de migration. En fait, les personnes vivant dans des centres ayant une population supérieure à 500 000 personnes et les résidents des régions rurales avaient les probabilités de migration les plus faibles dans tous les groupes d'âge-sexe. Des probabilités de migration plus fortes ont été observées dans les petites villes et les centres urbains petits et moyens, mais les différences étaient plutôt minces. Par exemple, la probabilité de déménager chez les hommes de 35 à 44 ans vivant dans une petite ville (population de moins de 15 000) était de seulement 11 % supérieure à celle de leurs homologues des centres urbains ayant une population de 500 000 personnes ou plus.

Les déménagements sont habituellement plus difficiles et coûteux pour les familles avec enfants que pour les familles sans enfants. En effet, les personnes seules et les couples sans enfants avaient une plus forte probabilité de déménager que les couples avec enfants, sans égard au sexe ou à l'âge, mais la différence s'est rétrécie au fil du temps¹¹.

S'il est vrai que les immigrants plus âgés étaient généralement plus susceptibles de migrer que leurs contemporains non immigrants, les immigrants plus jeunes étaient moins portés à migrer. Cependant, surtout chez les immigrants plus âgés, la probabilité de déménager avait tendance à rejoindre celle des personnes nées au Canada à mesure que la période passée au Canada augmentait. Par exemple, pendant leur première année au pays, les femmes et les hommes immigrants de 45 à 54 ans étaient de 122 % et 81 % respectivement plus enclins à migrer que leurs homologues nés au Canada. Toutefois, au bout de neuf ans, l'effet devenait statistiquement non significatif.

Le marché du travail et les décisions relatives à la mobilité

Les caractéristiques du marché du travail ont été incluses dans la régression pour quantifier la mesure dans laquelle la probabilité de déménager varie en fonction des conditions du marché du travail, en particulier pour comprendre comment ces conditions influent sur les décisions relatives à la mobilité. Les conditions du marché du travail ont un effet important sur la probabilité de migrer. Dans une étude antérieure qui portait sur la période de 1982 à 1995, on a constaté qu'il existait des relations semblables entre les caractéristiques du marché du travail et la probabilité de déménager,

ce qui portait à croire que les personnes ont réagi à la détérioration des conditions du marché du travail en devenant plus enclines à migrer (Finnie, 2004).

Trois des quatre variables utilisées (gains, prestations d'assistance sociale et prestations d'AE) visent les conditions individuelles, tandis que la quatrième, le taux de chômage provincial, renvoie aux conditions du marché du travail¹².

Les résultats pour les quatre variables portent à penser que les gens déménagent pour fuir une pauvreté relative. Par exemple, plus les gains d'une personne sont bas ou plus le taux de chômage provincial est élevé, plus cette personne aura tendance à migrer, probablement pour trouver un emploi mieux rémunéré ou une conjoncture économique plus favorable dans l'ensemble. Dans certains cas, les effets sont considérables.

Les personnes ayant peu ou pas de gains étaient généralement beaucoup plus enclines à migrer que celles ayant des gains de 25 000 \$ à 100 000 \$. Les personnes sans gains étaient les plus susceptibles de migrer chez les hommes et les femmes de 25 à 34 ans et affichaient des taux de migration élevés dans tous les autres groupes d'âge-sexe. Par exemple, les personnes sans gains âgées de 35 à 44 ans étaient plus susceptibles de migrer que celles dont les gains se situaient entre 25 000 \$ et 50 000 \$; les hommes étaient 62 % plus enclins à migrer, et les femmes, 66 %. Les personnes dont les gains se situaient entre 1 \$ et 25 000 \$ avaient elles aussi des probabilités relativement élevées de migration. Fait intéressant, les personnes ayant des gains faibles ou inexistants étaient plus susceptibles de migrer, mais c'était aussi le cas des personnes qui gagnaient des revenus très élevés (plus de 100 000 \$).

Les prestations d'assistance sociale étaient elles aussi associées à de plus fortes probabilités de migrer dans une autre province, ce qui correspond aux conclusions sur les gains. Les hommes et les femmes de 35 à 44 ans étaient les plus touchés, puisqu'ils étaient respectivement 30 % et 26 % plus enclins à migrer que ceux qui ne recevaient pas de prestations d'assistance sociale. L'effet était généralement moins prononcé chez les personnes plus jeunes (de 20 à 24 ans), probablement parce que les périodes de prestations d'assistance sociale sont souvent pour elles de nature transitoire et de plus courte durée.

Les prestations d'AE peuvent atténuer les incitatifs du marché du travail chez les personnes qui pourraient quitter des régions où les conditions du marché du

travail sont médiocres. Les résultats des régressions portent à penser que cet effet n'est pas suffisant pour en contrecarrer d'autres, puisque les prestataires d'AE étaient généralement beaucoup plus susceptibles que les non-prestataires de migrer. Cette tendance était particulièrement vraie chez les personnes de 35 à 54 ans. En particulier, les hommes et les femmes prestataires d'AE de 45 à 54 ans étaient de 50 % et 47 % respectivement plus enclins à déménager dans une autre province.

Le taux de chômage est peut-être l'indicateur le plus révélateur d'un marché du travail provincial. Les résultats des régressions indiquent que les personnes réagissent très vivement au taux de chômage. D'une province à l'autre, lorsque le taux de chômage augmentait d'un point de pourcentage, la probabilité de migration grimpeait d'environ 10 %. Cette tendance était très constante dans tous les groupes d'âge-sexe, et l'effet n'était jamais inférieur à 9,4 %. Cet effet peut être prononcé, étant donné que le taux de chômage

provincial a tendance à varier. Par exemple, en 2003, les taux variaient de 5,0 % au Manitoba à 16,5 % à Terre-Neuve-et-Labrador. Ce résultat porte à croire que d'importantes réductions du taux de chômage d'une province pourraient contribuer à diminuer son taux d'émigration interne.

L'effet de la migration sur les gains

Il est tout aussi important de déterminer ce qui se passe après le déménagement que de comprendre les caractéristiques et les conditions pouvant entraîner la migration. Étant donné que la détérioration des conditions du marché du travail a tendance à accroître la probabilité migratoire, il est bon de déterminer si la situation des migrants s'améliore vraiment dans leur nouvelle province. La comparaison des gains avant et après la migration est une mesure utile.

En général, les migrants jouissaient d'augmentations des gains supérieures à celle des non-migrants, surtout ceux qui avaient quitté une province de l'Atlantique, le

Tableau 6 Gains moyens aux années 1 et 3

	Année 1		Année 3		Variation	
	Non-migrant	Migrant	Non-migrant	Migrant	Non-migrant	Migrant
	2004 (\$)				%	
Hommes, de 20 à 54 ans	39 300	40 400	42 300	46 500	7,6	15,1
Terre-Neuve-et-Labrador	27 000	20 700	28 500	36 400	5,6	75,8
Île-du-Prince-Édouard	27 600	26 400	29 000	32 500	5,1	23,1
Nouvelle-Écosse	32 400	34 400	34 000	43 000	4,9	25,0
Nouveau-Brunswick	30 700	33 300	32 300	41 400	5,2	24,3
Québec	34 800	37 600	37 100	46 400	6,6	23,4
Ontario	43 500	47 700	47 300	51 600	8,7	8,2
Manitoba	33 700	36 400	35 900	43 100	6,5	18,4
Saskatchewan	34 500	34 600	36 700	43 500	6,4	25,7
Alberta	45 700	46 400	50 200	49 400	9,8	6,5
Colombie-Britannique	39 800	38 700	42 000	44 500	5,5	15,0
Femmes, de 20 à 54 ans	21 200	19 700	22 900	22 000	8,0	11,7
Terre-Neuve-et-Labrador	14 400	11 300	15 500	17 500	7,6	54,9
Île-du-Prince-Édouard	17 700	15 100	19 100	19 300	7,9	27,8
Nouvelle-Écosse	16 800	16 700	18 000	21 000	7,1	25,7
Nouveau-Brunswick	16 100	15 500	17 300	19 700	7,5	27,1
Québec	19 400	18 600	20 800	22 500	7,2	21,0
Ontario	23 500	23 700	25 500	25 000	8,5	5,5
Manitoba	19 600	18 000	21 100	20 400	7,7	13,3
Saskatchewan	19 000	16 700	20 600	20 100	8,4	20,4
Alberta	21 700	20 000	23 700	21 100	9,2	5,5
Colombie-Britannique	21 400	20 200	22 900	21 500	7,0	6,4

Note : Les années 1 et 3 correspondent à l'année précédant le déménagement et à l'année suivant le déménagement.
Source : Statistique Canada, Données administratives longitudinales, 1992 à 2004.

Québec ou la Saskatchewan (tableau 6). Les tendances des hommes et des femmes étaient semblables, mais les différences entre les migrants et les non-migrants avaient tendance à être plus faibles chez les femmes. Chez les hommes, les migrants affichaient en moyenne une croissance des gains de 15 % de l'année précédant la migration à l'année suivant la migration, comparativement à 8 % chez les non-migrants. Toutefois, les différences étaient beaucoup plus prononcées dans les provinces de l'Atlantique, au Québec et en Saskatchewan. La différence la plus marquée a été décelée à Terre-Neuve-et-Labrador, où les migrants ont enregistré une croissance des gains de 76 %, comparativement à 6 % chez les non-migrants. On n'a constaté aucune preuve d'un effet positif sur les gains chez les migrants en provenance de l'Ontario ou de l'Alberta. La hausse moyenne des gains chez les femmes de l'année précédant la migration à l'année suivant la migration se situait à 12 %, comparativement à 8 % chez les non-migrants. À l'instar des hommes, les femmes vivant dans une province de l'Atlantique, au Québec ou en Saskatchewan ont vu leurs gains augmenter de façon beaucoup plus marquée que les femmes qui n'ont pas déménagé, tandis qu'aucune différence positive n'a été décelée pour l'Ontario, l'Alberta ou la Colombie-Britannique.

Les migrants plus jeunes des provinces relativement pauvres jouissent d'avantages plus importants

L'analyse de régression a aussi été utilisée pour comparer la croissance des gains des migrants et des non-migrants, afin de tenir compte des différences relatives aux caractéristiques personnelles (voir *Modèles des effets sur les gains*). La hausse de gains associée à la migration était plus marquée chez les personnes plus jeunes qui quittaient des provinces où les gains étaient relativement plus faibles que chez les autres migrants (tableaux 7 et 8). Dans tous les modèles, l'effet de la migration sur les gains était plus prononcé chez les personnes jeunes que chez les plus âgées. Autrement dit, les jeunes migrants qui quittent des provinces qui affichent en général des gains plus faibles, probablement à destination de provinces où les gains sont généralement plus élevés, voient souvent leur profil de gains s'améliorer à mesure qu'ils s'intègrent efficacement au nouveau marché du travail. Les tendances étaient semblables chez les hommes et les femmes, mais encore une fois, les effets de la migration avaient tendance à être moins prononcés chez les femmes. Par ailleurs, les résultats cadraient avec une étude antérieure, qui portait sur la période de 1982 à 1995 et qui avait permis de constater que les effets sur les gains de la migration des provinces de l'Atlantique, généralement à faibles revenus, étaient presque toujours positifs et bien souvent très prononcés, les effets les plus marqués et les plus statistiquement significatifs étant associés aux groupes d'âge les plus jeunes (Finnie, 2001).

Tableau 7 Effets fixes de la régression des moindres carrés ordinaires pour les gains, hommes

Âge	20 à 24	25 à 34	35 à 44	45 à 54
	différence en logarithme des gains			
Migrants versus non-migrants				
Terre-Neuve-et-Labrador	0,865*	0,583*	0,319*	0,280*
Île-du-Prince-Édouard	0,429*	0,219*	0,068*	0,007
Nouvelle-Écosse	0,496*	0,224*	0,082*	0,062*
Nouveau-Brunswick	0,449*	0,221*	0,098*	0,036*
Québec	0,343*	0,212*	0,064*	0,035*
Ontario	0,097*	-0,029*	-0,025*	-0,039*
Manitoba	0,251*	0,107*	0,037*	-0,023
Saskatchewan	0,286*	0,180*	0,088*	0,040*
Alberta	-0,161*	-0,085*	-0,033*	-0,058*
Colombie-Britannique	0,092*	0,063*	0,090*	0,079*
Migrants de retour versus non-migrants				
Terre-Neuve-et-Labrador	-0,329*	-0,113	-0,127	-0,220
Île-du-Prince-Édouard	-0,188	-0,032	-0,157	-0,045
Nouvelle-Écosse	-0,005	-0,088	0,081	0,026
Nouveau-Brunswick	-0,408*	-0,040	0,085	-0,053
Québec	-0,349*	-0,170*	0,060	0,083
Ontario	-0,089	0,071	0,114*	-0,100
Manitoba	0,033	0,039	-0,253*	0,076
Saskatchewan	0,010	-0,085	-0,173*	-0,040
Alberta	0,195*	-0,018	-0,028	0,217*
Colombie-Britannique	-0,044	-0,085*	0,008	-0,019

* statistiquement significatif par rapport au groupe de référence (réf.) au niveau 0,01 ou mieux
 Source : Statistique Canada, Données administratives longitudinales, 1992 à 2004.

Tableau 8 Effets fixes de la régression des moindres carrés ordinaires pour les gains, femmes

	20 à 24	25 à 34	35 à 44	45 à 54
différence en logarithme des gains				
Migrants versus non-migrants				
Terre-Neuve-et-Labrador	0,770*	0,157*	0,019	0,135*
Île-du-Prince-Édouard	0,250*	0,300*	0,049	0,154*
Nouvelle-Écosse	0,399*	0,135*	-0,015	0,039*
Nouveau-Brunswick	0,353*	0,107*	0,049*	-0,034
Québec	0,327*	0,112*	-0,011	-0,048*
Ontario	0,020	-0,067*	-0,083*	-0,073*
Manitoba	0,185*	-0,046*	-0,066*	-0,096*
Saskatchewan	0,270*	0,022	-0,007	-0,061*
Alberta	-0,101*	-0,146*	-0,059*	-0,060*
Colombie-Britannique	-0,040*	-0,067*	-0,046*	-0,003
Migrants de retour versus non-migrants				
Terre-Neuve-et-Labrador	-0,942*	0,226	0,197	0,779*
Île-du-Prince-Édouard	-0,409*	0,040	0,012	-0,279
Nouvelle-Écosse	-0,353*	-0,228*	-0,041	0,090
Nouveau-Brunswick	-0,154	-0,046	0,126	-0,222
Québec	-0,208	-0,044	-0,427*	0,513*
Ontario	-0,025	0,106	0,302*	0,177*
Manitoba	-0,109	-0,132	-0,063	0,354*
Saskatchewan	-0,296*	0,172	-0,168	0,064
Alberta	0,272*	0,184*	0,062	0,251*
Colombie-Britannique	0,057	-0,081	0,064	-0,016

* statistiquement significatif par rapport au groupe de référence (réf.) au niveau 0,01 ou mieux
 Source : Statistique Canada, Données administratives longitudinales, 1992 à 2004.

Cependant, les résultats généralement semblables chez les hommes et les femmes divergent des conclusions de cette étude, qui avait conclu que les effets étaient beaucoup plus faibles chez les femmes que chez les hommes. Cette convergence apparente pourrait être imputée en partie à l'intégration plus complète des femmes sur le marché du travail à l'heure actuelle par rapport aux années 1980.

Les effets sur les gains de la migration en provenance du Québec étaient semblables à ceux de la migration du Canada atlantique. L'effet était prononcé chez les jeunes hommes et, dans une moindre mesure, chez les jeunes femmes,

tandis qu'il était beaucoup plus faible, mais toujours positif et significatif, chez les personnes plus âgées. Rien ne laisse supposer que la migration en provenance de l'Ontario avait un effet sur les gains, sauf chez les hommes de 20 à 24 ans. Pour tous les autres groupes d'âge, les coefficients étaient légèrement négatifs, ce qui indique un très léger désavantage en regard des gains associés à la migration.

Au Manitoba et en Saskatchewan, l'effet de la migration sur les gains était important chez les hommes de 20 à 34 ans et les femmes de 20 à 24 ans. Cependant, chez les hommes et les femmes plus âgés encore une fois, l'effet était beau-

coup moins prononcé, voire pas même significatif dans certains cas. On ne s'étonnera sans doute pas du fait que les migrants de la prospère province d'Alberta n'ont pas été gagnants en ce qui concerne les gains et que l'effet de la migration était négatif dans tous les groupes d'âge autant chez les hommes que chez les femmes. En Colombie-Britannique, l'effet de la migration chez les hommes était modeste, mais il était significatif et constant dans tous les groupes d'âge. Toutefois, chez les femmes, aucune preuve statistique ne laissait deviner un effet bénéfique quelconque.

Les migrants qui sont retournés à leur province d'origine ne s'en tirent guère mieux que ceux qui n'ont jamais déménagé

Qu'advient-il des gains des migrants qui sont retournés à leur province d'origine? Dans une certaine mesure, la migration interprovinciale pourrait être considérée comme souhaitable pour les provinces pauvres lorsque les migrants ont acquis des compétences et des connaissances avant de retourner à leur province d'origine et de contribuer à la croissance de la productivité. Par ailleurs, si les migrants de retour à leur province d'origine, après avoir acquis un certain bagage grâce à la migration interprovinciale, enregistraient une baisse subséquente de leurs gains, au point où leurs gains ne seraient pas différents de ceux des non-migrants, on estimerait que la migration aurait eu des effets positifs seulement pour la province de migration. Ce deuxième scénario semble plus probable. Les coefficients associés au statut migratoire des migrants qui retournent à leur province d'origine sont généralement statistiquement non significatifs dans tous les

Modèles des effets sur les gains

D'après une méthodologie existante (Finnie, 2001), un modèle de régression des moindres carrés ordinaires (MCO) a été utilisé

$$\ln(y_{it+1}/y_{it-1}) = \alpha + \beta X'_{t+1} + \beta_1 \text{Prov}_{(t+1)} + \beta_2 \text{Prov}_{(t-1)} \cdot \text{MIG}' + \varepsilon_{it+1}$$

où le logarithme du taux de croissance des gains entre la première année complète après le déménagement et la dernière année complète avant le déménagement est une fonction d'un ensemble de variables de contrôle [X'_{t+1}] (langue, type de famille et état matrimonial, âge et année civile), de la province de destination [$\text{Prov}_{(t+1)}$] et d'un paramètre d'interaction entre la province d'origine et le statut migratoire [$\text{Prov}_{(t-1)} \cdot \text{MIG}'$], ce dernier étant la principale variable d'intérêt. L'équation neutralise implicitement les effets fixes non observables sur les gains, qui peuvent être corrélés avec la probabilité de déménager. Seuls les cas où les gains étaient positifs ont été utilisés.

Cinq statuts migratoires différents [MIG'] ont été définis pour chaque période de trois ans disponible de 1992 à 2004 (c'est-à-dire de 1992-1994 à 2002-2004) : non-migrant, migrant, migrant de retour dans sa province d'origine, nouveau migrant et migrant ayant déménagé à plusieurs reprises. Par souci de simplicité, si seulement trois provinces (A, B et C) devaient être prises en compte, ces statuts seraient les suivants :

Définition du statut migratoire

	Année 1(t-1)	Année 2(t)	Année 3(t+1)
Non-migrant	A	A	A
Migrant	A	B	B
Migrant de retour	A	B	A
Nouveau migrant	A	A	B
Migrant multiple	A	B	C

Les nouveaux migrants et les migrants multiples sont indiqués seulement pour tenir compte de la série complète des possibilités migratoires et ne sont pas abordés. De plus, selon l'exemple précédant pour les nouveaux migrants, si la province pendant l'année t+2 était encore B, le modèle entrerait la migration dans la période de trois ans suivante.

Les effets du statut de migrant et de migrant de retour sont définis en comparaison du statut de non-migrant qui ne figure pas dans le tableau. Les produits de la régression correspondent aux différences entre les points du logarithme. Lorsque les coefficients sont relativement faibles (entre -0,1 et 0,1), les différences correspondent à peu près aux différences en pourcentage entre les statuts migratoires.

groupes d'âge-sexe et les provinces. En outre, ils semblent surtout négatifs, ce qui porte à croire que la croissance des gains d'un grand nombre de migrants de retour est plus faible que celle des personnes qui n'ont jamais migré.

Bien sûr, les personnes qui quittent leur province pour y retourner en seulement trois ans ont sans doute en commun certaines caractéristiques qui ne sont pas prises en considération, ce qui fait que les résultats pourraient être biaisés. Pour cette raison, on a établi des périodes plus longues de cinq ans, en définissant les statuts migratoires des migrants, des non-migrants et des migrants de retour en fonction des mêmes principes que dans le cas des périodes de trois ans. Les résultats de ces régressions indiquent qu'il existait des effets similaires sur les gains, sans toutefois donner à penser que les migrants de retour à leur province d'origine avaient des gains plus élevés.

Conclusion

Non seulement la migration interprovinciale est-elle une composante clé du changement démographique au Canada, mais elle influe aussi sur l'offre des services publics et les revenus fiscaux, le rendement et l'effica-

cité du marché du travail et la productivité. Pour les particuliers, la migration interprovinciale peut représenter une occasion d'explorer de nouveaux marchés du travail et éventuellement d'obtenir un meilleur emploi mieux rémunéré.

Dans la présente étude, on a examiné la migration interprovinciale dans une perspective longitudinale, en vue de déterminer les facteurs présents avant la migration qui influent sur la probabilité de déménager, ainsi que de quantifier les gains sur le marché du travail associés à la migration et de les comparer avec résultats pour les non-migrants. L'étude comportait également une analyse descriptive de la portée et de la direction de la migration.

L'analyse apporte des preuves empiriques de l'influence de nombreuses caractéristiques personnelles et environnementales sur la probabilité de déménager. Plus précisément, elle fournit une preuve solide que les personnes qui vivent dans des marchés du travail locaux stagnants sont portées à migrer dans une autre province, habituellement une province offrant de meilleures perspectives sur le marché du travail. L'analyse comprenait des mesures des gains, le taux de chômage de la province d'origine, et les prestations d'AE

et d'assistance sociale. Il semble probable que les améliorations des conditions et des perspectives du marché du travail des personnes réduisent les taux d'émigration interne.

D'autres caractéristiques personnelles avaient aussi une incidence. Par exemple, les francophones hors Québec et, surtout, les anglophones vivant au Québec étaient tous les deux plus susceptibles de migrer dans une autre province que les autres Canadiens. Les personnes plus jeunes étaient également plus enclines à migrer. Fait intéressant, en supposant que toutes les caractéristiques observables demeurent constantes, les résidents de Terre-Neuve-et-Labrador n'étaient pas beaucoup plus susceptibles de migrer que les autres Canadiens, ce qui porte à croire que les taux élevés d'émigration interne de cette province sont attribuables en très grande partie aux différences entre les caractéristiques personnelles et du marché du travail.

On a constaté que des effets importants sur les gains étaient associés à la migration : le plus souvent, les migrants connaissaient une meilleure croissance des gains que les non-migrants. L'effet était plus prononcé chez les jeunes qui quittaient des provinces où les gains étaient relativement plus faibles; il était beaucoup plus faible, voire inexistant, pour les autres migrants. Ce résultat porte à penser que les jeunes migrants ayant quitté des provinces relativement plus pauvres s'intègrent bien à leur nouveau marché du travail. Cependant, aucun effet semblable n'a été décelé chez les migrants qui sont retournés à leur province d'origine.

Perspective

■ Notes

1. Recensement du Canada, 2001 et 2006.
2. L'indicateur de l'immigration et les années passées depuis l'arrivée au Canada utilisés dans les régressions logistiques sont fondés sur le fichier couplé DAL-BDIM (base de données sur l'immigration). Le fichier de la BDIM renferme l'information recueillie par Citoyenneté et Immigration Canada auprès des immigrants à leur arrivée.
3. La province de résidence peut différer de la province de travail, en particulier chez les personnes qui vivent dans des régions urbaines qui chevauchent plus d'une province (par exemple, Ottawa-Gatineau et Lloydminster).
4. Voir Finnie 2004 pour un examen et une discussion des études antérieures.
5. La migration interrégionale a également fait l'objet de recherches dans d'autres pays, surtout en Europe. Voir, par exemple, Huber, 2004.
6. Gomez et Gunderson 2007 examinent les options stratégiques relatives aux éventuels obstacles à la mobilité interprovinciale du travail.
7. Voir Milan et Martel, 2008 pour un examen des tendances récentes (jusqu'à 2007) en matière de migration interprovinciale.
8. Dans une certaine mesure, il faut s'attendre à ce que les taux de migration soient inversement proportionnels à la taille de la province, puisque la mobilité infraprovinciale est plus probable dans les grandes provinces.
9. On calcule les proportions en restreignant l'échantillon aux personnes qui vivaient à Terre-Neuve-et-Labrador en 1992 et ailleurs au Canada en 2004.
10. Étant donné le nombre limité de caractéristiques personnelles disponibles dans le fichier DAL, il s'est avéré impossible d'ajouter des variables potentiellement pertinentes, notamment sur la scolarité. Cependant, on pourrait soutenir que l'effet de la scolarité serait en partie pris en compte par les gains, bien que de façon imparfaite.
11. Ce résultat tranche quelque peu avec celui de Dion et Coulombe (2008), qui ont constaté que les personnes seules étaient moins susceptibles de migrer que les autres types de personnes. Cependant, les auteurs ont tenu compte de tous les déménagements, y compris les déménagements infraprovinciaux, et se sont servi de règles de sélection de l'échantillon différentes.
12. Les gains étaient représentés dans le modèle par la valeur monétaire des gains d'emplois. Les variables de l'assistance sociale et des prestations d'assurance-chômage sont des indicateurs binaires de rentrée de fonds.

■ Documents consultés

COULOMBE, Serge. 2006. « Internal migration, asymmetric shocks, and interprovincial economic adjustments in Canada. » *International Regional Science Review*, vol. 29, n° 2, p. 199 à 223.
<http://irx.sagepub.com/cgi/reprint/29/2/199> (consulté le 14 octobre 2008).

COULOMBE, Serge et Jean-François TREMBLAY. 2006. *Migration, Human Capital and Skills Redistribution Across the Canadian Provinces*. Ressources humaines et Développement social Canada-Industrie Canada-Conseil de la recherche en sciences humaines (RHDS-IC-CRSH). Initiative de recherche sur les compétences. Document de travail 2006 D-07. Ottawa.

DION, Patrice et Simon COULOMBE. 2008. « Portrait de la mobilité des Canadiens en 2006 : trajectoires et caractéristiques des migrants. » *Rapport sur l'état de la population du Canada 2005 et 2006*, n° 91-209-X au catalogue de Statistique Canada, p. 83 à 104.

<http://www.statcan.ca/francais/freepub/91-209-XIF/91-209-XIF2004000.pdf> (consulté le 15 octobre 2008).

FINNIE, Ross. 2004. « Who moves? A logit model analysis of inter-provincial migration in Canada. » *Applied Economics*, vol. 36, p. 1759 à 1779.

FINNIE, Ross. 2001. *L'incidence de la mobilité interprovinciale sur les gains des particuliers : estimations de modèles par panel pour le Canada*, n° 11F0019MIF – N° 163 au catalogue de Statistique Canada. Série de documents de recherche de la Direction des études analytiques. Ottawa. 43 p.

<http://www.statcan.ca/francais/research/11F0019MIF/11F0019MIF2001163.pdf> (consulté le 15 octobre 2008).

FINNIE, Ross. 1999. « Inter-provincial migration in Canada: A longitudinal analysis of movers and stayers and the associated income dynamics. » *Revue canadienne des sciences régionales*, vol. 22, n° 3, automne, p. 227 à 262.

<http://www.lib.unb.ca/Texts/CJRS/Autumn99/Finnie.pdf> (consulté le 15 octobre 2008).

GOMEZ, Rafael et Morley GUNDERSON. 2007. *Barriers to the Inter-Provincial Mobility of Labour*. Document de travail 07-09 de la Direction générale de l'analyse de la politique micro-économique. Industrie Canada. Ottawa.

HUBER, Peter. 2004. « Inter-regional mobility in Europe: A note on the cross-country evidence. » *Applied Economics Letters*, vol. 11, n° 10, p. 619 à 624.

MILAN, Anne et Laurent MARTEL. 2008. « La conjoncture démographique au Canada, 2005 et 2006. » *Rapport sur l'état de la population du Canada 2005 et 2006*, n° 91-209-X. au catalogue de Statistique Canada, p. 23. <http://www.statcan.ca/francais/freepub/91-209-XIF/91-209-XIF2004000.pdf> (consulté le 16 octobre 2008).

SHARPE, Andrew et Daniel ERSHOV. 2007. *The Impact of Interprovincial Migration on Aggregate Output and Labour Productivity in Canada, 1987-2006*. Centre d'étude des niveaux de vie. Rapport de recherche 2007-02 du Centre d'étude des niveaux de vie. Ottawa.